



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/INFORMATION MEETING

RAPPORT DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO

Mardi 15 juin 2010
(10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures)

RÉUNION D'INFORMATION DU CONSEIL EXÉCUTIF

(Mardi 15 juin 2010, 10 heures – 13 heures et 14 h 35 – 15 h 35)

Conformément à la décision 155 EX/5.4, confirmée par le Conseil exécutif à sa 156^e session, une réunion d'information entre les représentants des États membres du Conseil et la Directrice générale s'est tenue au Siège de l'UNESCO le 15 juin 2010. Cinquante-cinq États membres sur 58 étaient représentés. L'ensemble des délégations permanentes auprès de l'Organisation, ainsi que les États non membres du Conseil et les observateurs permanents, avaient été conviés à cette réunion, dont on lira ci-après le compte rendu.

Séance du matin

1.1 **La Présidente** *in extenso* :

Chers collègues et amis, après la 184^e session du Conseil exécutif, et avant la suspension des travaux en été, je suis heureuse d'ouvrir la présente réunion d'information et de dialogue avec la Directrice générale. Un consensus général s'est dégagé quant à la nécessité d'organiser une telle réunion afin de procéder à un échange de vues constructif avec la Directrice générale concernant les réalisations et initiatives accomplies par le Secrétariat et la Directrice générale à ce stade, alors que près d'un quart de l'actuel biennium s'est déjà écoulé. Je voudrais donc vous remercier pour la constante et étroite coopération dont vous avez fait montre en formulant vos réflexions.

1.2 Je voudrais également exprimer ma gratitude à tous ceux d'entre vous qui m'avez fait parvenir une évaluation critique et réfléchie de la 184^e session, notamment des changements apportés durant cette session, l'objectif étant d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, surtout en ce qui concerne l'établissement de l'ordre du jour et du calendrier des sessions, la réduction de la documentation, l'organisation du débat général et d'autres questions liées à la gestion du temps. Vos précieuses contributions feront l'objet d'une de mes futures réunions avec les vice-présidents. Pour l'instant, je peux cependant vous dire que nos premiers efforts ont commencé à porter leurs fruits sur le plan financier. Nous continuerons dans cette voie au moment de planifier les prochaines sessions.

1.3 Chers collègues, avant d'inviter la Directrice générale à faire ses observations liminaires, permettez-moi, au nom de tous les membres du Conseil exécutif de l'UNESCO, de souhaiter tout particulièrement la bienvenue à Son Altesse Royale la Princesse Marie du Danemark, qui est présente avec nous en ce début de matinée. Son Altesse Royale la Princesse Marie a décidé de venir au Siège de l'UNESCO pour mieux se familiariser avec l'action de notre Organisation, en sa qualité de marraine des activités de l'UNESCO au Danemark.

1.4 À ce sujet, je suis heureuse d'appeler votre attention sur la contribution et le soutien concrets apportés par le Danemark à l'UNESCO et à l'ensemble du système des Nations Unies, l'une des illustrations les plus récentes étant l'organisation, en décembre dernier, de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague. À cette occasion, l'accent a été fortement mis, notamment sous la vigoureuse impulsion de la Directrice générale lorsqu'elle s'est rendue à Copenhague, sur des domaines tels que la recherche et le changement climatique dans l'éducation ainsi que la diversité culturelle et biologique, qui sont des volets prioritaires des actions de l'UNESCO.

1.5 Votre Altesse Royale, votre présence avec nous aujourd'hui raffermi notre confiance dans les valeurs de l'UNESCO et encourage ses États membres à renforcer encore leur engagement commun en faveur des objectifs de développement convenus au niveau international. Une fois de plus, nous vous souhaitons la bienvenue et espérons que votre visite à l'UNESCO a été fructueuse.

1.6 Chers collègues, vous êtes saisis d'une liste consolidée révisée contenant 51 questions – réparties par secteur et activité – reçues de 18 États membres. Contrairement à la pratique suivie lors des précédentes réunions d'information, et si vous n'y voyez pas d'objection, toutes vos questions écrites seront abordées aujourd'hui en un seul bloc. La Directrice générale prendra donc maintenant la parole pour répondre à toutes les questions. J'ai le plaisir de donner la parole à la Directrice générale.

2.1 La Directrice générale *in extenso* :

Madame la Présidente du Conseil exécutif, Monsieur le Président de la Conférence générale, distingués membres et représentants du Conseil exécutif, chers collègues et amis, bonjour. Je voudrais avant tout adresser tout spécialement quelques mots de bienvenue à Son Altesse Royale la Princesse Marie du Danemark. J'ai été heureuse d'avoir pu m'entretenir hier avec vous de certaines questions d'intérêt commun et me réjouis que vous ayez pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.

2.2 Je me félicite vivement de l'occasion qui m'est donnée de vous rendre compte des principales évolutions intervenues depuis la dernière session de notre Conseil exécutif en avril dernier. Il s'est agi d'une période de forte exposition pour l'UNESCO, une période qui m'a permis de nouer directement le dialogue avec les commissions nationales par le biais de leurs consultations régionales, une période au cours de laquelle j'ai constamment plaidé pour que l'éducation soit portée au premier rang des priorités politiques et pour que la culture et les sciences fassent partie intégrante des politiques de développement. Les réformes organisationnelles progressent en vue, comme je l'ai réaffirmé à plusieurs reprises, d'améliorer notre efficacité, notre pertinence et notre impact. Les séquelles de la crise financière, marquées par les mesures d'austérité prises dans de nombreux pays, rendent cet objectif encore plus impératif.

2.3 Je m'emploie activement à examiner les propositions formulées par les équipes spéciales et les groupes de travail thématiques. Mon objectif global demeure inchangé : optimiser l'impact de l'Organisation, réduire les dépenses administratives et faire en sorte que notre structure nous permette de fournir des résultats de façon coordonnée et efficace. J'ai hâte de réunir ma nouvelle équipe de Sous-Directeurs généraux le mois prochain pour discuter plus en détail les recommandations essentielles et y donner suite.

2.4 S'il y a bien un événement qui concentre actuellement toute l'attention, c'est assurément la Coupe du monde qui se déroule pour la première fois sur le sol africain. Cette vibrante célébration de la diversité, de la jeunesse et de la fierté du Continent offre également une occasion très remarquée de donner une nouvelle impulsion à l'engagement politique en faveur de ce qui compte le plus pour l'avenir, à savoir l'éducation, ou plutôt ceux qui n'y ont pas accès. Début juin, au Brésil, j'ai participé au lancement de la campagne « 1 But » au Stade du Maracanã. Notre Organisation est en contact avec les autorités sud-africaines dans la perspective d'un sommet sur l'éducation qui se tiendra au Cap le 7 juillet prochain.

2.5 L'éducation est notre principale priorité – une priorité politique, une priorité de programme. Nous devons continuer à créer une forte dynamique politique autour de l'éducation, en faisant valoir les progrès accomplis au cours des dix dernières années et en démontrant sans relâche l'impact positif de l'éducation sur tous les indicateurs du développement. Lors de la dernière réunion du Conseil, j'ai informé ses membres que j'avais, comme indiqué à Addis-Abeba, « la ferme intention de repositionner l'UNESCO pour en faire un véritable leader dans le domaine de l'éducation. Nous sommes l'Organisation chef de file pour le deuxième Objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation et nous devons intensifier nos efforts pour élever l'éducation au premier rang de l'agenda mondial du développement. Je continuerai à défendre cette priorité absolue lors des réunions du G-8 et du G-20 ».

2.6 Lors de ma visite officielle en République de Corée en mai, j'ai prié instamment le Gouvernement coréen et le Président du Comité d'organisation du G-20 de faire de l'éducation un

point à part entière de l'ordre du jour de la prochaine réunion. La réponse globalement favorable que j'ai reçue du Gouvernement coréen est encourageante.

2.7 La Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui aura lieu en septembre au Siège de l'ONU, sera l'une des rencontres les plus importantes de cette année pour promouvoir l'éducation et créer une dynamique politique encore plus grande en vue de la réalisation des OMD relatifs à l'éducation et des six objectifs de l'Éducation pour tous. Vous avez naturellement posé de nombreuses questions à ce sujet.

2.8 Le Conseil, à sa dernière session, m'a encouragée « à ne ménager aucun effort pour faire en sorte que l'éducation et l'égalité entre les sexes occupent la place qu'elles méritent » lors de cette réunion d'examen « et que les deux OMD relatifs à l'éducation soient envisagés dans la perspective plus large de l'EPT ». Il m'a en outre invitée « à développer des initiatives, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, pour établir des liens entre les OMD relatifs à l'éducation et les autres OMD en vue d'accroître les synergies et de progresser vers la réalisation de l'EPT et des objectifs de Dakar, notamment par des actions conjointes dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation et de la santé ».

2.9 À cet égard, je vous ai très tôt fait savoir que je comptais ne ménager aucun effort pour que l'UNESCO occupe une place plus visible dans l'agenda du Sommet sur les OMD et pour que notre contribution à ces objectifs soit reflétée dans le Document final. J'en ai personnellement discuté au plus haut niveau, notamment avec le Secrétaire général de l'ONU, l'Administrateur du PNUD, le Président de l'Assemblée générale et plusieurs autres acteurs de premier plan. Tous m'ont encouragée à donner davantage de visibilité à l'UNESCO. Nous œuvrons sur de nombreux fronts pour que l'éducation soit l'une des priorités de l'agenda international, en faisant passer un message axé sur le rôle et les bienfaits essentiels de l'éducation dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

2.10 Des consultations sont en cours afin d'apporter, en juillet 2010, la dernière touche au projet de Document final. Comme je l'ai annoncé au Conseil exécutif après en avoir discuté avec lui, j'ai également adressé deux courriers aux délégués permanents des États membres de l'UNESCO pour les informer de la teneur de mes propositions et solliciter leur appui. De même, après l'envoi de ces courriers, le Secrétariat a fait parvenir ces informations aux commissions nationales et aux chefs d'unités hors Siège, sollicitant leur contribution et leur soutien.

2.11 Pour être visible, notre Organisation doit être en mesure de proposer des approches de la paix, de la réduction de la pauvreté et du développement qui permettent de relever les défis actuels en s'appuyant sur des tendances positives. L'UNESCO est la seule organisation du système des Nations Unies qui puisse élargir la réflexion actuelle sur le développement pour y inclure le rôle essentiel de la culture.

2.12 Ce n'est pas non plus un hasard si l'UNESCO est le chef de file de l'Année internationale du rapprochement des cultures proclamée par les Nations Unies. Le pouvoir de la diversité culturelle et du dialogue et le rôle des valeurs partagées pour l'édification de la paix dans un monde globalisé n'ont pas la reconnaissance qu'ils méritent dans les relations internationales. J'ai donc la conviction que nous devons faire entendre notre voix.

2.13 Lorsque j'ai participé au troisième Forum de l'Alliance des civilisations, j'ai pris part au sommet plénier sur la diversité culturelle comme tremplin vers la paix, ainsi qu'à la réunion ministérielle du groupe des Amis de l'Alliance. J'ai également présidé une session plénière sur l'Éducation à la citoyenneté interculturelle organisée par l'UNESCO. Je me réjouis d'avoir signé avec M. Jorge Sampaio, Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, un mémorandum d'accord qui définit les contours d'une collaboration ciblée et complémentaire entre l'UNESCO et l'Alliance pour les deux prochaines années. Cet accord renforcera nos capacités respectives de promouvoir le dialogue et d'établir le contact avec les jeunes par de multiples voies.

2.14 Dans bien des régions du monde, et surtout dans les pays en développement, une nouvelle tendance s'est fait jour au cours de la décennie écoulée. Je veux parler de la culture comme véritable moteur économique. La culture est créatrice d'emplois ; c'est un facteur de cohésion sociale, une force de réconciliation et d'édification de la paix dans les situations de post-conflit. Pour toutes ces raisons, je milite pour garantir que la contribution de la culture au développement soit plus largement reconnue dans le processus des OMD. J'ai récemment adressé une lettre à l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, mais aussi aux délégations permanentes et aux commissions nationales, dans laquelle je rappelais l'importance de l'action de l'UNESCO pour la réalisation des OMD, en particulier dans le domaine de l'éducation, comme je l'ai déjà souligné, mais aussi de la culture et du développement. Je me félicite qu'un grand nombre de membres de l'Organisation des Nations Unies aient reconnu la pertinence de nos arguments. Au Brésil et à l'Exposition universelle à Shanghai (Chine), j'ai également eu le plaisir de présenter notre rapport phare intitulé « Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel ».

2.15 Permettez-moi également de dire qu'à chacune de mes missions, je tiens à rencontrer l'Équipe de pays des Nations Unies et le Coordonnateur résident des Nations Unies afin de débattre du rôle et du mandat de l'UNESCO. Chaque fois, j'insiste sur l'importance que nous attachons au processus de réforme « Unis dans l'action » et à notre pleine participation à ce projet de développement.

2.16 En outre, nous renforçons la coopération Sud-Sud, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique. Au Brésil, j'ai signé un accord avec le gouvernement en faveur de la coopération technique triangulaire dans les pays en développement dans nos domaines de compétence. Le mémorandum que j'ai signé avec la Chine, où j'ai rencontré le Premier Ministre Wen Jiabao, comporte des initiatives en Afrique : la Chine offrira, par le biais de l'UNESCO, 100 bourses complètes de quatre ans dans le domaine de la science. Plus généralement, l'accord couvre la réforme de l'éducation, l'alphabétisation, le développement des capacités, la science, et l'appui à divers programmes culturels. Je salue cette proposition.

2.17 Mesdames, Messieurs, nous ne saurions sous-estimer le fait qu'il importe de toucher des publics très divers pour expliquer à quel point il est important de promouvoir une approche humaniste du développement qui englobe l'éducation, la science, la culture et la communication. Tel était le message que j'ai porté lors des consultations régionales des commissions nationales dans les régions Asie-Pacifique et Europe et Amérique du Nord auxquelles j'ai récemment participé.

2.18 Nous avons le savoir-faire et un pouvoir de mobilisation pour répondre de façon cohérente, concertée et créative aux défis mondiaux d'aujourd'hui. Prenez la Commission océanographique intergouvernementale. Pas plus tard que la semaine dernière, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, je lançais les célébrations du 50^e anniversaire de la Commission. Forte de ses 138 pays membres, de ses partenariats avec d'autres organismes et de son vaste mandat, la COI jouit d'une légitimité unique dans son domaine de compétence, offrant un modèle de bonne pratique dans la lutte collective contre les problèmes mondiaux les plus pressants. Permettez-moi de redire ici ma ferme volonté de soutenir la COI et d'étendre sa coopération avec d'autres activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences.

2.19 Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, je passe à présent à une question qui me tient particulièrement à cœur. Je veux parler du Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie. Commençons par résumer les faits. Ce prix a été créé en octobre 2008 en vertu de la décision 180 EX/57 du Conseil exécutif. Le jury international du Prix a été nommé par mon prédécesseur, l'ancien Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, en août 2009. Lorsque j'ai pris mes fonctions le 15 novembre 2009, la date limite de dépôt des candidatures au Prix avait déjà été repoussée en raison du nombre insuffisant de candidats – quatre seulement. En décembre 2009, j'ai estimé que le nombre de candidatures recevables – quatorze – demeurerait insuffisant. Aussi ai-je décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2010 le délai de dépôt des propositions de candidature, afin de donner

du crédit au processus du Prix, en pleine conformité avec la procédure et la décision du Conseil. J'en ai conféré avec M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, lors d'une visite à Addis-Abeba fin février. Dans une lettre datée du 12 mars 2010, j'ai informé le Président de la Guinée équatoriale de la prorogation du délai et des projets concernant la cérémonie de remise du Prix, qui devait finalement avoir lieu en juin 2010. La nouvelle date limite a également été annoncée à l'ensemble des États membres et à la communauté scientifique le 22 avril.

2.20 Depuis le début de l'année, j'ai commencé à essuyer des critiques de la part de certaines ONG et des médias au sujet du Prix. J'ai rendu compte de ces éléments au Conseil exécutif à sa dernière session. En l'absence de toute objection de la part du Conseil, j'ai considéré qu'il était de mon devoir de poursuivre la procédure.

2.21 En conséquence, le jury s'est réuni les 18 et 19 mai 2010. Le résultat de cette réunion a été, je dois le dire, sans précédent dans la vie de notre Organisation. Un des membres s'est retiré juste avant les délibérations, en partie à cause de la controverse que le Prix a suscitée au sein de la communauté internationale. Les quatre membres du jury restant m'ont demandé d'engager des consultations avec les États membres, également en raison de ces préoccupations.

2.22 Je dois dire que la situation a pris un tour consternant depuis la réunion du jury. Je reçois quotidiennement des lettres, des messages et des déclarations de toute une série de parties prenantes du monde entier – non seulement d'ONG, mais aussi de représentants de la communauté scientifique, d'États membres, de parlementaires et d'intellectuels de toutes les régions. Nombre d'entre eux m'ont exhortée à rompre tout lien entre l'UNESCO et le Prix. J'ai là un dossier rempli de lettres que j'ai reçues au cours du mois écoulé.

2.23 Parce que la décision de créer le Prix a été adoptée par le Conseil exécutif, parce que le jury m'a recommandé d'engager une consultation avec les États membres, et compte tenu des nombreuses lettres de critique qui m'ont été adressées, j'ai immédiatement demandé à vous rencontrer, Madame la Présidente du Conseil exécutif, afin d'examiner comment procéder. Cette rencontre, à laquelle ont pris part les vice-présidents du Conseil, a eu lieu le 26 mai.

2.24 Permettez-moi de dire une fois encore que j'ai entendu l'appel lancé par les membres du jury en faveur d'un dialogue avec vous. J'ai aussi entendu la voix des éminents scientifiques du monde, notamment le prix Nobel de la paix Desmond Tutu, le prix Nobel de physique Claude Cohen-Tannoudji, le prix Nobel de chimie John Polanyi, d'éminents scientifiques japonais comme le professeur Minoru Obayashi, qui est également l'ancien Président du Forum de la société civile pour la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le professeur Michiya Kumaoka de l'Université de Tokyo, le professeur Kinhide Mushakoji, ancien Vice-Président de l'Université des Nations Unies, et le professeur Tatsuo Hayashi, Président du Forum Afrique-Japon. Les lauréats de plusieurs prix UNESCO ont également fait part de leur préoccupation : Abdallah S. Daar, lauréat en 2005 du Prix Avicenne d'éthique scientifique et membre du Comité international de bioéthique de l'UNESCO ; Belita Koiller, lauréate du Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science ; Monica Gonzales, du Chili, et Lydia Cacho, du Mexique, respectivement lauréates 2010 et 2008 du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano. Mme Cacho est également membre du Panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures. Je ne cite là que quelques intellectuels qui m'ont écrit. J'ai entendu les avertissements des nombreux intellectuels et journalistes et, bien entendu, gouvernements et parlementaires qui m'ont conjurée de protéger et préserver le prestige de notre Organisation.

2.25 Cette campagne mondiale a pour l'UNESCO une portée jamais atteinte par aucun autre événement au cours des dernières décennies. En ma qualité de Directrice générale, je suis fermement convaincue qu'en dehors de toute autre considération ma responsabilité consiste d'abord et avant tout à protéger le prestige de l'UNESCO et à alerter les États membres lorsque je constate qu'un grave danger nous menace. Mesdames et Messieurs, tel est aujourd'hui le cas.

2.26 Je connais parfaitement mes obligations eu égard aux décisions du Conseil exécutif, mais sais également quelle est ma responsabilité envers cette Organisation. Ainsi que je l'ai déclaré, elle consiste avant tout et par-dessus tout à préserver le nom, l'intégrité et l'éminent statut de l'UNESCO.

2.27 Je me présente devant vous porteuse d'un puissant message d'avertissement et d'inquiétude. Je suis pleinement consciente que le Conseil exécutif a pris une décision il y a deux ans, mais suis persuadée qu'étant donné l'évolution des circonstances, et les événements sans précédents qui se sont produits ces derniers mois, nous devons faire preuve de courage et reconnaître nos responsabilités, car c'est notre Organisation qui est en jeu. Aussi ne fixerai-je pas à ce stade, de date pour l'attribution du Prix.

2.28 Je demande au Conseil exécutif de poursuivre ses consultations dans un esprit de respect mutuel et de dignité pour tous les partenaires concernés, en tenant compte de tous les événements récents, afin que la question puisse être traitée de manière constructive à la prochaine session du Conseil.

2.29 Il ne s'agit pas d'un problème qui préoccupe uniquement un groupe ou une région. Il nous concerne et préoccupe tous et met en jeu la réputation et la crédibilité de l'UNESCO.

2.30 Permettez-moi aussi de mentionner qu'à la prochaine session du Conseil, j'ai l'intention de présenter des propositions visant à modifier les critères applicables aux prix sur la base des recommandations du Groupe de travail sur les prix UNESCO que j'ai créé et qui réfléchira à nos activités futures.

2.31 Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, permettez-moi maintenant d'aborder un autre ensemble de questions qui m'ont été posées. La visibilité de notre Organisation peut bénéficier de débats intellectuels ou portant sur des questions de politique générale. C'est précisément l'objectif du Programme d'anticipation et de prospective. Après plusieurs années de discussions sur le XXI^e siècle, cette approche a été révisée afin de permettre des débats généraux plus efficaces. Ces deux dernières années, les Forums UNESCO du futur ont abordé des problèmes mondiaux de premier plan tels que la crise financière et la révolution du savoir. Comme l'un des objectifs du programme est de stimuler le débat général dans les États membres, je tiens également à vous faire savoir qu'immédiatement après les consultations régionales sur le C/5 qui se tiendront, pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à Trinité-et-Tobago, il sera organisé un Forum UNESCO du futur consacré aux problèmes de développement des petits États insulaires en développement, une attention particulière étant portée aux Caraïbes.

2.32 Parmi les autres manifestations organisées dans les États membres l'an dernier, on peut en citer une consacrée à la société verte en Chine et une consacrée aux pays à revenus intermédiaires en Uruguay.

2.33 Tous ces événements ont été évoqués dans les documents appropriés du Conseil exécutif et de la Conférence générale. J'estime qu'avec ce programme, nous sommes sur la bonne voie et qu'il s'est tenu, ces deux dernières années, de nombreux débats de politique générale qui ont influencé le discours intergouvernemental et ont été repris par la presse internationale. Cela dit, je conviens, bien entendu, que beaucoup reste à faire pour rendre nos travaux plus visibles et montrer leur impact.

2.34 Je voudrais, maintenant, passer à certaines questions que je n'ai pas encore abordées, en commençant par l'égalité des sexes et par l'Afrique.

2.35 Nous saisissons toutes les occasions pour promouvoir l'égalité des sexes. À la fin du mois, l'UNESCO organisera, avec l'UNICEF, une réunion ministérielle sur l'éducation des femmes et des jeunes filles pendant la réunion ministérielle annuelle que le Conseil économique et social

consacrera, à New York, à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes. En septembre, un Forum UNESCO du futur regroupera, à Athènes, d'éminentes personnalités autour du thème « Égalité des sexes : le chaînon manquant ». Fin septembre, enfin, l'UNESCO co-accueillera la réunion du groupe d'experts chargé de préparer la session de 2011 de la Commission de la condition de la femme, qui se concentrera sur l'éducation des femmes et des jeunes filles. J'ai également demandé au Directeur de la Division pour l'égalité des genres de proposer des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité entre les sexes. Il est actuellement mené un processus de consultation, qui s'appuie également sur certaines des recommandations de l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes.

2.36 En ce qui concerne notre autre domaine de priorité, je suis persuadée qu'il nous faut veiller à être structurés pour agir efficacement en Afrique. La plate-forme intersectorielle « Priorité Afrique » a représenté un effort fait par l'Organisation pour donner un nouvel élan au programme Priorité Afrique. Un examen prochain de toutes les plates-formes intersectorielles nous permettra de décider des orientations qui conviendront le mieux pour l'avenir.

2.37 Permettez-moi, maintenant, d'aborder un autre ensemble de questions que j'ai reçues sur le Moyen-Orient. L'UNESCO a, ces derniers mois, continué de suivre de près la situation de la région et de mettre en œuvre des activités dans ses domaines de compétence. En ce qui concerne la Vieille Ville de Jérusalem et la Rampe des Maghrébins, le Secrétariat n'a reçu aucune nouvelle information depuis la dernière session du Conseil exécutif. Ces deux points, cependant, seront examinés à la prochaine session du Comité du patrimoine mondial, qui se tiendra au Brésil (25 juillet – 3 août).

2.38 Il est quelques nouvelles initiatives sur lesquelles j'aimerais appeler votre attention. La première concerne un possible partenariat avec la Banque islamique de développement. La Banque lance actuellement, pour la reconstruction de Gaza, un vaste plan de 1,6 milliard de dollars dont l'une des priorités est l'éducation. L'UNESCO étudie les moyens de coopérer dans ce cadre afin d'améliorer la qualité de l'enseignement scientifique par l'offre de supports pédagogiques et de matériel de laboratoire.

2.39 Une autre initiative, lancée par le Bureau de Ramallah, vise à construire un abri de protection et un complexe de jardins pour le palais d'Hisham, palais omeyyade du VIII^e siècle qui se trouve à Khirbet al-Mafjar. L'architecte suisse de renom Peter Zumthor a élaboré un concept d'abri, dont le coût est estimé à 7 millions de dollars. Cet abri permettrait de découvrir la remarquable mosaïque du Grand bain et de rendre le site pleinement accessible aux touristes. Nous avons mis au point cette initiative en coopération avec le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités afin de contribuer à la célébration du 10 000^e anniversaire de Jéricho, qui se tiendra cette année.

2.40 Permettez-moi, enfin, de mentionner qu'au début du mois prochain, l'UNESCO et le Comité saoudien d'aide au peuple palestinien signeront un accord destiné à faire valoir le droit à l'éducation des étudiants, notamment de ceux qui proviennent des milieux socioéconomiques les plus défavorisés et qui vivent dans les zones marginalisées. Le programme prévu, dont le montant s'élève 2,9 millions de dollars, créera ou appuiera des bibliothèques qui contiendront des supports pédagogiques indispensables aux étudiants de chacun des 12 districts de Cisjordanie et de Gaza.

2.41 Mesdames et Messieurs, venons-en à présent aux questions sur nos programmes sectoriels et, tout d'abord, à l'éducation.

2.42 Vous vous êtes enquis des conférences mondiales sur l'éducation organisées en 2008 et 2009. L'ensemble de ces conférences a suscité un intérêt considérable dans les milieux de l'enseignement et dans le monde politique. Je soumettrai à la session de printemps du Conseil exécutif un rapport spécifique sur le suivi dont elles ont fait l'objet. Permettez-moi de vous rappeler que mon prédécesseur avait présenté à la 35^e session de la Conférence générale un rapport sur cette question qui est disponible sur le site Web.

2.43 En ce qui concerne spécifiquement la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, le Secteur de l'éducation s'emploie à assurer le suivi des six domaines d'activité définis dans l'Appel à l'action, qui vont du développement des capacités en matière d'assurance qualité en Afrique aux plates-formes de téléenseignement et à l'organisation de forums ministériels. Dans les semaines à venir, un questionnaire sur le suivi de cette conférence mondiale au niveau national sera adressé à tous les États membres.

2.44 Je vais maintenant aborder des questions relatives à certains aspects précis de notre programme de travail. L'enseignement technique et professionnel est l'un des quatre domaines prioritaires du Secteur de l'éducation dans le 35 C/5. Nous élaborons des cadres, outils et directives méthodologiques afin de renforcer le développement des capacités des jeunes et des adultes. Des activités sont mises en œuvre au niveau des pays par les bureaux hors Siège, avec le soutien des bureaux régionaux et du Siège.

2.45 Le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC), qui se trouve à Bonn (Allemagne), joue un rôle important en tant que centre de documentation et de développement des capacités. Il facilite le partage des connaissances et l'échange de bonnes pratiques et coordonne un réseau international de centres spécialisés. De surcroît, des initiatives ont été lancées pour faire progressivement participer les centres UNEVOC à l'élaboration des politiques au niveau des pays.

2.46 Les enseignants représentent l'un des fondements de l'Éducation pour tous. Vous avez, à juste titre, manifesté de l'inquiétude pour l'Afrique car c'est là que le besoin d'enseignants supplémentaires se fait le plus cruellement sentir. Je suis heureuse d'annoncer que plusieurs États membres, dont Israël, Monaco et les États-Unis d'Amérique, ont récemment engagé des fonds pour financer des activités de formation des enseignants en Afrique. J'aimerais saisir cette occasion pour vigoureusement encourager les États membres à apporter des contributions volontaires qui permettraient à l'UNESCO d'élargir encore son impact dans cet important domaine. Par ailleurs, l'Organisation étudie actuellement des possibilités de soutien financier de la part des Émirats Arabes Unis en faveur d'un important projet de formation des enseignants en Afrique. Aucun effort ne sera épargné pour faire en sorte que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud servent à mettre en œuvre ces activités.

2.47 Dans le cadre de ses principales priorités – alphabétisation, capacité et enseignants – l'UNESCO est fermement partisane de l'enseignement dans la langue maternelle et de l'éducation multilingue, qui permettent d'améliorer la qualité de l'éducation, de promouvoir l'égalité sociale et entre les sexes et d'encourager la compréhension entre différents groupes de population. J'aimerais encourager les délégations intéressées à examiner le document-cadre de l'UNESCO sur « L'éducation dans un monde multilingue », publié en 2003, qui continue de guider nos efforts dans ce sens.

2.48 Comme l'indique le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, la réalisation de l'Éducation pour tous dans les pays à faible revenu exigera un accroissement majeur des financements. L'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous souffre d'une grave insuffisance de fonds. Vous avez demandé s'il y aurait une conférence d'annonces de contributions. Compte tenu de la crise financière, une telle manifestation a peu de chance de réunir des ressources substantielles. Nous œuvrons en faveur du renforcement et de la stabilisation de l'IMOA et voulons examiner de nouveaux moyens de coopération pendant et après le Sommet sur les OMD de septembre, ce qui devrait inclure des approches novatrices du financement de l'éducation.

2.49 L'UNESCO agit sur ce front. En 2009, la Conférence générale a prié la Directrice générale de créer un Groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et les approches novatrices du financement de l'éducation. L'Argentine est l'un des principaux partisans de l'initiative sur la conversion de la dette. C'est pourquoi l'UNESCO a élaboré une proposition concernant la composition et le mandat de ce groupe consultatif. Elle traduit les événements intervenus récemment, à savoir la création, début 2010, d'un groupe de travail de haut niveau sur les

mécanismes de financement innovants en faveur de l'éducation par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Cet organe réunit 59 pays et diverses organisations multilatérales et non gouvernementales et le Ministère français des affaires étrangères accueille son secrétariat. L'UNESCO est membre de ce nouveau groupe qui axera spécifiquement ses travaux sur les mécanismes novateurs de financement de l'éducation. Elle a l'intention d'assurer une étroite coordination entre le Groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et lui. La première réunion du Groupe consultatif devrait avoir lieu en septembre au Siège de l'Organisation. Un compte spécial sera créé pour recueillir des fonds extrabudgétaires sur la base des propositions du Groupe et pour renforcer notre expertise dans le domaine de la conversion de la dette. Je veillerai à ce que vous soyez dûment informés de l'évolution de la situation afin que vous puissiez exprimer votre opinion à l'occasion des prochaines réunions d'information.

2.50 J'ai brièvement évoqué l'importance considérable que j'attache au renforcement de la coopération Sud-Sud, surtout dans le domaine de l'éducation. Afin de mobiliser des fonds en faveur de divers projets éducatifs, j'ai récemment envoyé des lettres personnelles à certains États membres, qu'il s'agisse déjà de donateurs ou de contributeurs potentiels. De son côté, le Secteur de l'éducation prend contact avec des partenaires privés potentiels et a récemment rencontré des membres de l'Unité spéciale du PNUD chargée de la coopération Sud-Sud afin d'explorer des possibilités de coopération. En ce qui concerne les projets pilotes, trois sont presque arrivés à leur terme et un rapport sera présenté à la prochaine session du Conseil. Le projet relatif aux langues maternelles en Afrique sera achevé d'ici à la fin 2010 et un rapport sera disponible en 2011.

2.51 Il m'a été demandé de mobiliser des fonds en Afrique en faveur de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable. Si l'UNESCO est le chef de file et assume la coordination de la Décennie, c'est aux États membres qu'il incombe de veiller à la mise en œuvre des activités de la Décennie au niveau national. La Déclaration de Bonn, adoptée l'année dernière lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, spécifie que les États membres doivent déployer d'importants efforts pour mobiliser des ressources et des fonds appropriés. Un moyen pour ce faire consiste à intégrer l'éducation pour le développement durable dans les cadres politiques et budgétaires nationaux en faveur du développement. Aux niveaux mondial et national, l'UNESCO veillera, de concert avec tous les partenaires de la Décennie, à intégrer l'éducation pour le développement durable dans les processus de programmation conjointe par pays du système des Nations Unies et autres cadres de politique nationale ainsi que dans les initiatives internationales de développement.

2.52 Permettez-moi maintenant de répondre à une question relative aux chaires UNESCO et au réseau UNITWIN. Il ne fait aucun doute que ce programme est un moyen incomparable de jeter des ponts entre recherche et prise de décisions et entre milieux universitaires et société civile. Depuis la mise en œuvre de nouvelles orientations stratégiques en 2007, les chaires et les réseaux sont devenus de solides partenaires institutionnels pour faire avancer les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'Éducation pour tous, de l'éducation pour le développement durable, du dialogue interculturel, de la gestion de l'eau, de la bioéthique et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, pour ne citer que quelques exemples. La coopération triangulaire Nord-Sud-Sud est elle aussi renforcée par la création de pôles sous-régionaux d'excellence et d'innovation dans des domaines spécifiques de la recherche et de l'innovation.

2.53 Mesdames et Messieurs, j'en arrive maintenant aux sciences exactes et naturelles. Plusieurs questions concernent le Programme international relatif aux sciences fondamentales. Je voudrais vous assurer que des mesures substantielles ont déjà été prises pour alléger les contraintes financières de ce programme grâce à des partenariats fondés sur la répartition des coûts, à la rationalisation et à des contributions extrabudgétaires des États membres. Une étude sur la possibilité d'accroître le budget du programme lors du prochain exercice biennal sera réalisée l'année prochaine et des solutions de financement complémentaires présentées au Conseil exécutif à sa prochaine session. Entretemps, le Conseil scientifique du programme est

consulté et de nouvelles orientations de programme seront également présentées à la prochaine session du Conseil exécutif.

2.54 En ce qui concerne le Programme sur l'homme et la biosphère, des efforts sont actuellement en cours pour négocier l'octroi d'une place prioritaire aux sites qui sont à la fois des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial dans le cadre de la REDD (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) et de l'Initiative internationale REDD plus. Le Conseil international de coordination du MAB, qui s'est réuni au Siège de l'UNESCO au début du mois, a également préconisé que les réserves de biosphère jouent dans les États membres un rôle accru de laboratoire d'apprentissage, grâce par exemple à l'organisation de groupes de travail sur des sujets essentiels relatifs au développement durable. Les participants ont également appelé de leurs vœux la création d'un Observatoire du changement climatique qui réunirait des informations émanant du Réseau mondial de réserves de biosphère, contribuant ainsi à la surveillance continue du changement climatique.

2.55 S'agissant du Plan consolidé de l'Union africaine pour la science et la technologie, l'UNESCO a apporté une contribution financière et technique à la quatrième Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie qui s'est tenue au Caire cette année. J'ai mené des consultations approfondies sur la science et la technologie lors des réunions de haut niveau que j'ai eues avec la Commission africaine à Addis-Abeba fin février. De plus, l'UNESCO a organisé en mai dernier à Bamako, en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, le Bureau multipays de Bamako et le Ministère malien de l'enseignement supérieur, des sciences et de la technologie, une session de formation destinée à renforcer les capacités dans les domaines des politiques scientifiques et de la formulation de politiques reposant sur des données factuelles. Des représentants de 15 pays de la CEDEAO ont confronté leur expérience des politiques scientifiques et de l'utilisation de statistiques et d'indicateurs pour la formulation des politiques. La semaine prochaine, à Addis-Abeba, nous coorganisons, de concert avec la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, une conférence intitulée « La science au service de l'Afrique II » qui réunira des décideurs et des membres de la communauté scientifique venus de toute l'Afrique et du monde entier pour mener une réflexion sur l'innovation. À cette occasion, la Commission économique pour l'Afrique lancera aussi le Fonds de dotation pour l'innovation en Afrique, avec la participation et le concours de l'UNESCO.

2.56 Entretemps, l'UNESCO continue d'apporter une assistance technique aux États membres africains afin qu'ils analysent leurs politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. En mai, par exemple, un atelier de haut niveau sur le renforcement des capacités nationales en matière de politique et de gestion scientifiques au Nigéria a été organisé au Siège. Financée par le Gouvernement nigérian, avec le soutien du Japon, cette réunion avait pour but de concevoir avec des partenaires nigériens une feuille de route visant à faire progresser la politique de la science, de la technologie et de l'innovation dans le pays le plus peuplé d'Afrique et à définir le rôle des différentes institutions dans cette opération.

2.57 Excellences, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, l'UNESCO coordonne les événements mondiaux majeurs qui auront lieu en 2010 autour de l'Année internationale de la jeunesse, qui sera lancée le 12 août prochain. L'UNESCO est également membre du Comité international pour la préparation de la Conférence mondiale pour la jeunesse, qui aura lieu au Mexique du 23 au 27 août prochain.

2.58 D'autres activités du programme de l'UNESCO pour la jeunesse entrent dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures. Je citerai, notamment, la publication conjointe UNESCO-Banque interaméricaine de développement sur les « Meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes pour les jeunes, en Amérique latine et aux Caraïbes ». J'aimerais également citer le quatrième Forum pour la jeunesse en Asie, coorganisé avec la Commission nationale coréenne et l'UNESCO, en septembre 2010.

2.59 L'adoption, lors de la dernière session du Conseil exécutif, de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine, a donné un nouvel élan à notre action en Afrique. J'aimerais, à cet égard, exprimer toute ma reconnaissance au Groupe Afrique pour son important soutien. Je sais que le Groupe Afrique est très fermement engagé à poursuivre ses efforts durant toute la phase de mise en œuvre du projet. Dans un premier temps, l'UNESCO va mettre l'accent sur une campagne conjointe avec l'Union africaine, en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte pour la jeunesse africaine. Une étude régionale va consolider le Rapport mondial UNESCO 2011 sur l'engagement civique des jeunes, de même qu'un cadre pour le développement de politiques en faveur des jeunes.

2.60 Mesdames et Messieurs, bien évidemment, notre Organisation a poursuivi ses efforts en direction d'Haïti. Depuis le séisme du 12 janvier, nous avons envoyé sur le terrain quatre missions du Secteur de la culture, quatre missions du Secteur de l'éducation, trois missions du Secteur communication et information et trois missions du Secteur « sciences naturelles et Commission océanographique intergouvernementale ». Nous avons également renforcé l'expertise de notre Bureau de Port-au-Prince : actuellement, quatre professionnels supplémentaires y sont actifs, dans le domaine de l'éducation, de la culture et des communications. Je tiens à remercier à cet égard la Norvège pour l'envoi d'experts qualifiés, chargés de travailler avec nous, dans notre Bureau.

2.61 Depuis janvier, outre des financements provenant du budget ordinaire de près d'un demi-million de dollars, quatre millions de dollars de fonds extrabudgétaires ont pu être mobilisés au profit d'Haïti. Permettez-moi d'exprimer ici ma très sincère reconnaissance, notamment aux États du GRULAC, aux États africains, à l'Arabie saoudite et aux États arabes, au Japon, à la République de Corée, à la République de Bulgarie et aux États du Groupe ASPAC et aux États du Groupe I. Ces financements ont été utilisés pour mettre en œuvre les projets dont je vous ai informés lors de nos dernières rencontres : sécurisation du patrimoine culturel haïtien, réouverture des radios communautaires, réouverture du Centre d'alerte contre les catastrophes naturelles, formation professionnelle dans le domaine des techniques de construction antisismique, et soutien psychosocial aux enseignants et aux élèves.

2.62 Le Comité intérimaire pour la reconstruction d'Haïti s'est réuni pour la première fois hier, 14 juin, à Port-au-Prince, sous la présidence du Premier Ministre Bellerive et de l'envoyé spécial des Nations Unies, M. Bill Clinton. Ce Groupe de travail, ainsi que vous le savez, a été mis en place lors de la Conférence internationale de New York, à laquelle j'ai représenté l'UNESCO le 31 mars dernier. Notre Organisation a présenté trois projets spécifiques et un projet en coopération avec l'Organisation internationale du Travail. Le montant total de ces quatre nouveaux projets atteint 3 750 000 dollars. Il s'agit notamment de continuer à développer les radios communautaires en Haïti, de poursuivre notre effort de soutien à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel haïtien, et de permettre le développement d'activités économiques durables dans la ville de Jacmel, notamment dans le domaine de l'artisanat et dans la restauration du patrimoine architectural. Enfin, une nouvelle mission du Centre du patrimoine mondial se rendra à Port-au-Prince début juillet afin de faire une nouvelle évaluation, en coordination avec nos partenaires haïtiens, sur les projets prioritaires. J'ai tenu à vous informer de nos actions en Haïti, et à vous assurer qu'Haïti reste une priorité pour notre Organisation.

2.63 S'agissant tout d'abord de la synergie d'actions parmi les divers Fonds hébergés dans le Secteur de la culture, je tiens avant tout à rappeler que ces Fonds sont tous régis par des règlements et des statuts bien spécifiques. Le Fonds international pour la promotion de la culture a pour objectif de promouvoir les activités culturelles et la créativité, tandis que le Fonds international pour la diversité culturelle a pour objectif de renforcer les industries culturelles. Ce sont là des visées différentes, coexistantes, et tout à fait complémentaires.

2.64 À la suite d'une décision du dernier Conseil exécutif, il a été demandé au Commissaire aux comptes de mener l'évaluation du Fonds international pour la promotion de la culture. Un rapport sur ce sujet sera présenté à la prochaine session du Conseil exécutif.

2.65 Concernant le Centre du patrimoine mondial, je vous confirme que le recrutement d'un Directeur adjoint pour la gestion aura été finalisé avant la prochaine session du Comité du patrimoine mondial à Brasilia. Le processus de recrutement du nouveau Directeur du Centre du patrimoine mondial est également en bonne voie. Le poste sera affiché très prochainement. J'espère que des candidats hautement qualifiés feront acte de candidature, de toutes les parties du monde. Jusqu'à ce que le recrutement soit finalisé, M. Bandarin fera fonction de Directeur du Centre par intérim.

2.66 Concernant les questions relatives au Panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures, je vous confirme que j'ai proposé de tenir la deuxième réunion de ce Panel à New York, fin 2010, à l'occasion de la clôture de l'Année internationale du rapprochement des cultures, et de la clôture de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Nous sommes en train de cibler et de définir la thématique centrale de cette réunion dont j'attends énormément pour étayer notre pensée et notre action en faveur d'un monde plus juste et plus équilibré.

2.67 Je souscris entièrement à l'idée que la culture de la paix fait partie de l'ensemble de l'activité de l'UNESCO. Elle est au cœur de notre mandat, c'est ma conviction profonde, et elle doit se traduire de manière concrète au niveau de tous nos programmes. J'ai nommé un point focal au sein de mon Cabinet, chargé de coordonner toutes les activités transversales et intersectorielles à ce sujet. Il s'agit de Mme Mariama Saïdou-Djermakoye.

2.68 Comme le Conseil exécutif m'y a invitée, je vais inclure dans les propositions préliminaires pour le Projet de C/5 que je présenterai au Conseil d'automne, des propositions concernant le projet de programme d'action pour une culture de la paix, comprenant des activités intersectorielles et interdisciplinaires, en tenant compte du contexte mondial et des défis nouveaux et actuels. Comme vous le savez, je consulte actuellement les commissions nationales dans le cadre du cycle de consultations régionales. Je compte recueillir leur avis. J'attends aussi les suggestions des États membres, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

2.69 En tant que coordonnatrice de la Décennie internationale pour la non-violence et la paix qui s'achève en 2010, l'UNESCO prépare un rapport, qui sera présenté en automne au Conseil exécutif et à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les actions menées à travers le monde au cours des dix dernières années.

2.70 Excellences, Mesdames et Messieurs, je me tourne maintenant vers le Programme de l'UNESCO en matière de communication et d'information. Cela représente un ensemble d'actions qui doivent être au centre du développement, notamment pour atteindre les Objectifs du Millénaire.

2.71 Notre époque nous apporte de nouvelles ouvertures qui sont exceptionnelles et que nous, à l'UNESCO, nous voulons totalement exploiter. À cet égard, je souhaite attirer votre attention sur la Commission sur le haut débit pour le développement numérique, une initiative lancée par l'UNESCO conjointement avec l'Union internationale des télécommunications, à l'occasion du Forum 2010 du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève, en mai dernier. La Commission sur le haut débit est composée d'un groupe de personnalités du monde politique, de l'industrie, de la société civile et des organisations internationales. Son rôle sera d'identifier et de définir des critères essentiels permettant d'utiliser le haut débit afin de progresser plus rapidement, dans le cadre d'un partenariat global, vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Naturellement, en tant que Vice-Présidente de la Commission sur le haut débit pour le développement numérique, je vais participer à la réunion de la Commission à Genève, le 11 juillet prochain. La Commission remettra son Rapport final au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux États membres le 19 septembre 2010, à New York, à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Je vous assure que vous serez informés bien avant le lancement de ce rapport à New York.

2.72 Excellences, Mesdames et Messieurs, en réponse à une question concernant l'implication des ONG dans l'élaboration du C/5, je vous informe que le Comité de liaison des ONG a participé à trois consultations régionales des commissions nationales qui ont déjà eu lieu. Comme à l'accoutumée, les ONG ont été invitées à remplir le questionnaire sur le 36 C/5, et nous allons organiser avec elles une consultation spéciale sur ce thème. Je vais aussi demander aux Sous-Directeurs généraux de faire plus systématiquement appel aux ONG, de mieux utiliser leur potentiel et leurs capacités. Je vais aussi les engager à identifier de nouveaux partenaires non gouvernementaux. Parallèlement, nous allons réaliser une « cartographie » évolutive des ONG régionales et nationales, par champs de compétence de l'UNESCO, et nous envisageons la création de Points focaux des ONG dans les bureaux hors Siège.

2.73 J'engage les États membres à assumer pleinement leur responsabilité, qui est de soutenir et de renforcer les capacités de leurs commissions nationales. L'UNESCO continuera d'apporter sa plus grande contribution possible. J'ajoute qu'un Guide à l'usage des commissions nationales sur l'information du public sera disponible à la fin de l'année. Enfin, j'encourage les commissions nationales à développer leur site Web, qui constitue un outil très efficace de communication et de visibilité.

2.74 Mesdames et Messieurs, comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs occasions, je vais poursuivre avec la plus grande détermination mon engagement et mes efforts pour optimiser l'efficacité de l'UNESCO, et pour assurer un meilleur équilibre des ressources entre l'administration et les programmes. Je procède également à l'analyse de notre présence sur le terrain, qui doit être repensée à la lumière de la réforme des Nations Unies et de l'agenda « Unis dans l'action » au niveau des pays. La dimension régionale constitue à cet égard un élément majeur. Je m'apprête à vous présenter, lors du prochain Conseil exécutif, des propositions spécifiques. Cette nouvelle stratégie d'opérations sur le terrain inclut un réexamen des fonctions et des responsabilités des administrateurs des bureaux hors Siège.

2.75 Toutes les mesures que je vais vous proposer se feront de manière progressive et transparente : c'est pourquoi j'ai décidé qu'une nouvelle rubrique serait installée à cet effet, sur le portail UNESCO, sous la section « Directrice générale ».

2.76 S'agissant maintenant du suivi des recommandations de l'évaluation indépendante externe, une interaction avec le Conseil exécutif et les délégations me paraît essentielle. Le calendrier selon lequel se déroule l'évaluation nous contraint à tenir une réunion d'information spécifique le 6 juillet, tandis que le rapport final sera disponible pour la session d'octobre du Conseil. Lorsque les recommandations spécifiques de l'évaluation seront disponibles, nous utiliserons le mécanisme mis en place par le Service d'évaluation et d'audit, pour formuler une réponse et un plan d'action pour chacune.

2.77 En réponse à une question sur le Comité consultatif sur les œuvres d'art, permettez-moi de vous rappeler que la quatrième et dernière réunion de ce Comité aura lieu le 22 juin. Après cette date, le mandat et la composition du Comité seront renouvelés. J'espère recevoir d'excellentes candidatures, très représentatives du point de vue de la distribution géographique. Je vous précise qu'il m'appartiendra de nommer les nouveaux membres de ce Comité, ce que je ferai après le Conseil d'automne. Les six membres du Comité doivent être des experts reconnus dans le domaine de l'art moderne et traditionnel, et leurs connaissances doivent couvrir toutes les régions du monde. Je rappelle que le Comité ne doit pas faire encourir de frais à l'Organisation, et qu'il ne dispose pas d'un budget spécifique. Cela signifie que tous les frais de voyage et de séjour sont à la charge des membres du Comité.

2.78 Enfin, je vous informe que la révision du Plan de publication et de distribution de l'Organisation est en bonne voie. Ce nouveau Plan devrait permettre d'améliorer la qualité de l'information apportée. Des détails à ce sujet vous seront fournis lors de la session d'automne du Conseil exécutif.

2.79 Excellences, Mesdames et Messieurs, j'espère avoir répondu aux questions que vous m'avez fait parvenir. Je vous ai aussi fait part de certaines de mes inquiétudes. Si vous souhaitez plus de précisions sur certains points, je vous répondrai lors de la séance de questions-réponses que nous allons maintenant commencer.

2.80 Notre mandat de paix est puissant, et les domaines d'expertise de notre Organisation sont uniques. Notre action doit donc aussi être unique. Nous voulons par-dessus tout être efficaces. Nous voulons que l'impact de notre action, aussi bien intellectuelle que concrète, soit palpable, démontrable et clair. Je vous remercie de votre attention.

3. **La Présidente** remercie la Directrice générale pour son allocution et ouvre la séance de questions-réponses. Pour que le plus grand nombre possible de questions puisse être posé durant la réunion, conçue à l'origine pour être très interactive, elle prie les membres de limiter leurs interventions à trois minutes.

4. **M. Anastassopoulos** (Grèce) soulève la question du rôle de chef de file de l'UNESCO durant l'Année internationale du rapprochement des cultures. Il a assisté à une série de réunions organisées par l'UNESCO et d'autres entités, y compris à un débat utile tenu à Saint-Petersbourg à l'invitation de la Présidente du Conseil exécutif, mais il ne sait pas au juste si toutes ces réunions étaient importantes ni quelle est la finalité du processus. Il demande si un consensus s'est dégagé concernant la voie à suivre.

5.1 **Mme Mukherjee** (Inde) remercie la Directrice générale de son excellent exposé, dans lequel il a été répondu à toutes les questions. En tant que Présidente du Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation, elle la remercie également de ses efforts et lui demande d'appuyer la nouvelle stratégie de collecte de fonds, dans le cadre de laquelle la Directrice générale est censée promouvoir activement le Fonds lors de ses nombreux déplacements et solliciter les donateurs.

5.2 Elle souhaiterait savoir si le Bureau de l'information du public de l'UNESCO est actuellement en train d'être restructuré de façon à pouvoir assurer la diffusion anticipée de l'information fournie par la Directrice générale ou l'Organisation concernant telle ou telle question de politique générale, notamment aux parties des médias dont la perception de l'UNESCO n'est peut-être pas la bonne. Il incombe à l'Organisation de clarifier les situations à titre préventif, s'il y a lieu, pour que l'UNESCO ne soit pas jugée par défaut dans les médias.

5.3 L'Inde aimerait également avoir des précisions sur les progrès relatifs à l'évaluation externe. Pour ce qui est des œuvres d'art, elle se félicite de l'information fournie et espère que la Directrice générale se penchera sur l'actuelle composition du Comité pour les œuvres d'art car celle-ci n'est pas équilibrée sur les plans civilisationnel et géographique, l'Afrique et l'Asie étant sous-représentées depuis la création du Comité.

5.4 L'oratrice demande également à la Directrice générale de passer en revue les nombreuses questions suscitées en permanence au sein du Comité du Siège, notamment le fort mécontentement suscité par l'état du bâtiment Miollis, dont l'entretien laisse à désirer et qui ne reflète pas comme il convient l'image de l'Organisation.

6.1 **M. Yamamoto** (Japon) remercie la Directrice générale de son exposé à la fois lucide et de très grande qualité. Il demande où en est actuellement l'éducation au changement climatique, qui est l'une des plus importantes contributions que l'UNESCO pourrait faire dans le domaine du changement climatique, notamment dans le contexte de l'éducation en vue du développement durable.

6.2 Il invite lui aussi la Directrice générale à donner son avis sur l'orientation prise par l'UNESCO quant au processus de rapprochement des cultures, et ajoute que des programmes concrets devraient être élaborés pour donner effet au Mémoire d'accord signé avec l'Alliance

des civilisations. Il faudrait redoubler d'efforts pour mettre à profit les riches réseaux qui existent déjà autour de l'Organisation, tels que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, qui compte plus de 9 000 écoles à travers le monde, et les chaires UNESCO, qui mènent toutes sortes d'activités à l'échelle planétaire et regroupent d'innombrables talents, et pour tirer parti de l'interaction qui existe entre eux.

7. **M. Jang** (République de Corée) indique que la récente visite de la Directrice générale en République de Corée a permis à son pays d'organiser d'importantes réunions sur des thèmes tels que la consultation numérique avec l'UNESCO, ainsi qu'une réunion des commissions nationales de la région Asie-Pacifique et la deuxième Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique. À la suite d'une rencontre avec le Président du comité organisateur du prochain Sommet du G-20, une plus large place a été accordée aux questions éducatives dans l'ordre du jour du Sommet. Le résultat le plus important de la visite est la nette amélioration de la visibilité de l'UNESCO dans le pays, imputable à la stratégie médiatique de la Directrice générale. Pour ce qui est du suivi de la visite, l'UNESCO a une certaine responsabilité, qui est de mettre en œuvre l'agenda de Séoul élaboré par la Conférence mondiale sur l'éducation artistique, et l'orateur aimerait savoir comment l'importance de cette éducation sera reflétée dans le Programme ordinaire de l'Organisation.

8. **Mme Rabenoro** (Madagascar), déplorant le manque cruel d'enseignants en Afrique, fait observer que l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) ne semble pas avoir donné des résultats très clairs et se demande où en est l'Équipe spéciale chargée d'étudier la question de la pénurie d'enseignants.

9.1 **La Directrice générale** invite les participants au débat de Saint-Pétersbourg sur le dialogue entre les cultures à apporter leurs contributions, cette question étant importante pour l'ensemble de l'Organisation. Elle convient qu'une stratégie plus claire est probablement nécessaire, mais estime que tous les débats tenus à ce jour convergent vers un tel résultat. Le processus va au-delà de l'analyse du contenu du Mémoire d'accord signé avec l'Alliance des civilisations, puisqu'il s'agit de mettre au point et de présenter les actions concrètes de l'UNESCO, et de rationaliser ses activités dans les domaines de l'éducation, de la communication, de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Elle attend avec intérêt le débat thématique sur ce sujet qui aura lieu durant la prochaine session du Conseil, et espère qu'il s'en dégagera une stratégie plus ciblée pour l'Organisation.

9.2 En ce qui concerne le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation, elle confirme qu'elle s'efforce régulièrement, suivant la stratégie évoquée par la représentante de l'Inde, de solliciter des contributions auprès des donateurs potentiels à l'occasion des réunions tenues au Siège et ailleurs. Elle est particulièrement reconnaissante au Brésil et à la Chine, avec lesquels des mémorandums d'accord ont récemment été signés, pour leur volonté de soutenir les activités de l'UNESCO, notamment dans les domaines de l'éducation et de la science.

9.3 Le Bureau de l'information du public n'a pas encore été restructuré, mais la question sera étudiée une fois la nouvelle équipe de direction en place. Pour l'instant, elle s'efforce de mieux coordonner les politiques de l'information à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNESCO, car il est important de faire passer un message plus cohérent.

9.4 L'équipe chargée de l'évaluation externe assiste désormais à toutes les consultations régionales organisées avec les commissions nationales pour la préparation du prochain C/5. Cela est important, car l'équipe peut ainsi connaître les réelles préoccupations des commissions nationales. Une réunion d'information sur le processus d'évaluation externe est prévue pour le 6 juillet et une autre pourrait avoir lieu avant la prochaine session du Conseil exécutif, en fonction de l'évolution du processus. Elle est actuellement davantage satisfaite de ce processus, car il est devenu un outil crédible pouvant servir lors de la future réforme de l'Organisation.

9.5 S'agissant des questions soumises au Comité du Siège, un nouveau plan directeur est actuellement mis au point pour l'ensemble du bâtiment Miollis. Une proposition sera présentée à la prochaine Conférence générale pour la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

9.6 La Directrice générale estime, comme le représentant du Japon, qu'il faudrait accorder plus d'attention et d'importance à l'éducation en vue du développement durable. Une nouvelle dynamique est en train de naître autour de l'initiative de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique. Un groupe de travail a été créé au sein du Secteur de l'éducation pour l'élaboration et la planification d'un projet pilote, et un séminaire sur l'éducation au changement climatique se tiendra en juillet aux Maldives à l'intention des petits États insulaires en développement. Cela permettra de tester, sur le terrain, les contributions des États membres dans ce domaine.

9.7 En ce qui concerne les réseaux existants de l'UNESCO, l'objectif est de mettre davantage l'accent sur leur interconnexion et de l'encourager, mais le financement nécessaire fait malheureusement défaut. Des demandes spécifiques portant sur de modestes ressources extrabudgétaires pourraient être faites afin de lancer plus d'initiatives concrètes, de rendre les réseaux plus visibles et d'utiliser leur potentiel pour compléter les ressources au sein du Secrétariat. La Directrice générale demandera à sa nouvelle équipe d'adopter une approche intersectorielle. Les réseaux offrent une occasion unique de promouvoir les valeurs et les idées de l'UNESCO et d'avoir un large impact avec relativement peu de ressources.

9.8 La Directrice générale remercie le représentant de la Corée et les autorités de son pays d'avoir si bien organisé la deuxième Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique et sa première visite officielle en Corée, ainsi que les consultations régionales au niveau de l'ASPAC pour la préparation du prochain C/5. Le débat, à la fois très riche et concret, a suscité nombre d'idées intéressantes. Le Gouvernement coréen a tellement mis l'accent sur le volet développement durant les préparatifs du prochain Sommet du G-20 que le terrain était déjà prêt lorsqu'elle a rencontré le président du comité organisateur.

9.9 Sur la question spécifique de la responsabilité de l'UNESCO en matière d'éducation artistique, elle est entièrement d'accord avec la Corée. Le Secteur de la culture étudie les moyens de donner suite à la Conférence. Les travaux de préparation du prochain C/5 étant en cours, le moment est opportun pour incorporer certaines des recommandations de la Conférence dans le Programme ordinaire. La question ne sera pas laissée de côté et oubliée.

9.10 Le point soulevé par Madagascar concerne, à son sens, les ressources extrabudgétaires. La raison pour laquelle l'Éducation pour tous représente une réelle difficulté et un problème dans certains pays est à la fois double et connue de tous : le manque d'enseignants et la qualité des enseignants. C'est pourquoi l'UNESCO et les institutions partenaires de l'EPT ont créé une Équipe spéciale internationale sur les « enseignants pour l'EPT ». À sa neuvième réunion à Addis-Abeba, le Groupe de haut niveau sur l'EPT a discuté en particulier de l'impact de la crise financière sur les enseignants et l'EPT, et une table ronde sera organisée en juillet pour examiner les défis posés par une EPT de qualité. Beaucoup est fait, puisque la question est débattue dans toutes les instances et réunions, y compris à Addis-Abeba, où a été posée la première pierre du nouveau bâtiment de l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA). L'objectif est de déterminer comment aider les gouvernements – surtout en Afrique subsaharienne – à mettre en place des politiques appropriées pour régler les deux aspects – quantitatif et qualitatif – du problème.

10.1 **M. Paré** (Burkina Faso) remercie la Directrice générale d'avoir partagé avec le Conseil sa préoccupation concernant le Prix Obiang, salue la perspicacité avec laquelle elle a analysé le problème, une démarche qui permet de sauvegarder l'intérêt général et supérieur de l'Organisation, et la remercie également d'avoir engagé le Conseil à la réflexion et à la concertation en attendant que cette question soit débattue lors d'une prochaine réunion.

10.2 Il constate avec satisfaction que les actions relatives à l'Afrique sont menées en synergie avec l'Union africaine et l'UEMOA et souhaite que les initiatives en faveur de ce continent soient regroupées dans un programme prioritaire pour l'Afrique afin que l'action de l'UNESCO ait un impact positif et visible sur le terrain. Le Burkina Faso souhaiterait d'ailleurs que l'appellation « Programme prioritaire pour l'Afrique » soit retenue dans le C/5.

11.1 **Mme Florez Prida** (Cuba) remercie la Directrice générale de son rapport détaillé. Sa délégation souhaiterait en savoir plus sur le Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien, notamment comment, en vertu de l'article 3 des statuts approuvés par le Conseil exécutif à sa 184^e session, la Directrice générale désignera les personnes à inviter aux réunions du Comité ainsi que les dix membres de cette instance.

11.2 Suite aux récents amendements apportés à la stratégie globale concernant les prix UNESCO, Cuba constate que les règlements financiers sont de plus en plus souvent gérés par les donateurs des prix, si bien que la dimension économique de ces derniers l'emporte désormais sur les aspects symboliques et moraux. Elle aimerait connaître l'avis de la Directrice générale sur ce point, ainsi que sur les conséquences que cela pourrait avoir sur l'attribution de prix par des pays en développement dotés de ressources financières limitées, étant entendu que le Groupe de travail thématique sur les prix UNESCO présentera ses recommandations à la prochaine session du Conseil.

12.1 **Mme Bennani** (Maroc), évoquant la question de Jérusalem et de la Rampe des Maghrébins, précise que le Comité du patrimoine mondial examinera le problème d'un point de vue technique, alors que les préoccupations du Conseil exécutif sont d'une toute autre nature. Compte tenu des conditions difficiles qui règnent dans la région, cette question appelle des solutions rapides, notamment le respect des décisions de l'Organisation, et elle s'interroge sur les mesures prises par le Secrétariat en prévision de la prochaine session du Conseil exécutif.

12.2 Soulignant que l'Organisation a une fonction très importante en tant que forum intellectuel, surtout en période de crise, l'oratrice dit ne plus savoir ce qu'il en est de la prospective à l'UNESCO et déplore que les Entretiens du XXI^e siècle, qui donnaient de la visibilité à l'Organisation, drainaient un important public d'intellectuels et débouchaient sur des publications, aient été supprimés et remplacés par les Forums du futur, qui, pour l'instant, sont très ternes et n'apportent rien à l'Organisation.

12.3 Elle félicite la Directrice générale pour son engagement aux côtés de l'Alliance des civilisations et demande quand paraîtra la version française du Mémorandum d'accord signé entre l'Alliance et l'UNESCO, qui ouvre de nouvelles perspectives intéressantes. Ce document n'est actuellement disponible qu'en anglais, et il n'est pas normal que les délégations non anglophones reçoivent de plus en plus de documents en anglais. La coopération avec l'Alliance des civilisations est extrêmement importante car celle-ci tient un discours qui s'oppose à celui du choc des civilisations et qui a le mérite de mettre le thème de la culture de la paix au cœur de l'agenda politique. Pour ce qui est de l'éducation, l'oratrice demande une nouvelle fois des précisions concernant le suivi des recommandations issues des grandes conférences mondiales sur l'éducation, qui coûtent beaucoup d'argent à l'Organisation. Elle souhaiterait enfin savoir comment trouver le rapport de l'ancien Directeur général sur la question, évoqué par la Directrice générale dans son allocution.

13. **M. Andreasen** (Danemark) rassure la Directrice générale que le Danemark partage entièrement sa vive préoccupation concernant le Prix Obiang. Il reconnaît et apprécie pleinement la valeur de la contribution à la science et au développement que représente un prix africain dans ce domaine, et salue les amis et collègues de toutes les délégations et régions pour leurs efforts visant à mettre en œuvre un tel prix d'une manière fédératrice. La situation actuelle est toutefois une source de préoccupation, non seulement pour la Directrice générale, mais aussi pour le Conseil exécutif et l'ensemble des groupes électoraux et des États membres. La crédibilité de

l'Organisation est remise en cause, et le Conseil doit réfléchir à la question et y faire face en trouvant un terrain d'entente et des solutions durables.

14.1 **M. El-Zahaby** (Égypte) souligne qu'il est très important que l'UNESCO soit présente au Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en septembre 2010 et qu'elle s'appuie sur des procédures efficaces et une meilleure coordination. La Directrice générale ayant mentionné dans son discours que le Secrétariat avait pris contact avec les commissions nationales et les parties concernées pour leur fournir des informations à ce sujet et solliciter leur soutien, il tient à signaler que la délégation égyptienne n'a pas été contactée. Il rappelle que la Banque mondiale est très active dans les domaines de la culture et du développement, avec quelque 117 projets d'une valeur totale de 1,8 milliard de dollars des États-Unis, et aimerait savoir s'il y a eu des suites à la rencontre de janvier dernier entre la Directrice générale et les responsables de la Banque mondiale.

14.2 Déplorant la publication tardive du Programme additionnel complémentaire (CAP), l'orateur fait observer qu'il y est question d'un montant total de 809 millions de dollars des États-Unis alors que le chiffre correspondant dans le 35 C/5, pour un nombre équivalent de projets, est de 462 751 000 dollars, et demande à connaître les raisons de cet écart. Enfin, il souhaiterait en savoir plus sur le départ du Directeur exécutif d'ODG et regrette que la rencontre entre la Directrice générale et le Groupe francophone, prévue pour le 19 mai, ait été annulée sans que le président du Groupe en soit prévenu.

15.1 **La Directrice générale** souscrit pleinement à la proposition du Burkina Faso d'établir un programme prioritaire pour l'Afrique. Comme il a été débattu au sein de l'Équipe spéciale sur l'Afrique puis indiqué au Groupe africain, il est temps de réexaminer l'action de l'Organisation sur ce continent, en insistant notamment sur l'impact dans le domaine de l'éducation, d'autant que le C/5 est actuellement en train d'être élaboré.

15.2 S'agissant des questions posées par Cuba, le Comité pour Haïti est composé de membres – dont trois sont Haïtiens – qui siègent à titre personnel mais sont proposés par les États membres. Les travaux du Comité, qui aura fort à faire, pourront être suivis par de nombreux observateurs. En ce qui concerne les prix UNESCO, l'équipe spéciale chargée de la question est en train de finaliser ses travaux et il est donc prématuré de se prononcer sur les différents aspects de son action, d'autant que la Directrice générale souhaiterait que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif. Quant aux règlements en vigueur, ils prévoient une dotation minimale de 20 000 dollars pour la création d'un prix, mais il va de soi qu'il faut établir un équilibre entre l'aspect financier d'un prix et les valeurs qu'il véhicule.

15.3 La Directrice générale prend bonne note des propositions de la représentante du Maroc concernant la prospective et l'informe que la version française du Mémoire d'accord signé entre l'UNESCO et l'Alliance des civilisations sera disponible dans une semaine. Ce document est important car il comprend tous les éléments d'une coopération future très approfondie avec l'Alliance. Il faut intégrer la culture de la paix et les autres grandes stratégies dans les actions menées au quotidien, d'où la nécessité de saisir l'occasion offerte par l'élaboration du C/5 pour le faire.

15.4 Après avoir souscrit aux propos tenus par le représentant du Danemark, la Directrice générale dit partager l'opinion du représentant de l'Égypte selon laquelle l'UNESCO doit être présente lors du débat sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer sa coordination, d'autant que c'est la première fois que l'Organisation essaie non seulement d'être présente à New York mais aussi de participer à la formulation d'idées et de documents très importants. Cette tâche est rendue plus difficile par les délais de réaction extrêmement courts imposés au Secrétariat, qui n'a pas toujours le temps d'organiser de larges consultations.

15.5 Pour ce qui est de la culture et du développement, elle a invité la Banque mondiale à soutenir plus de programmes dans ces deux domaines et la Banque mondiale a répondu

favorablement à sa demande. Cette décision vient s'ajouter à la collaboration étroite avec l'OCDE en matière d'aide publique au développement, ce qui renforce l'UNESCO en tant qu'acteur légitime dans le domaine du développement, y compris de l'aide à la formulation de politiques. Tout cela exige d'énormes ressources extrabudgétaires, comme en témoigne le CAP, ce qui est normal au vu du modeste budget de l'Organisation par rapport à ses nombreuses priorités dans ses cinq domaines de compétence. L'objectif est donc, d'une part, de transformer et de restructurer l'Organisation et de réduire la bureaucratie et les dépenses d'administration et, d'autre part, d'être plus dynamique et de solliciter l'aide des donateurs sous forme de ressources extrabudgétaires, ce qui explique la légère restructuration de BSP. Pour ce qui est de la rencontre avec le Groupe francophone, elle a été reportée au 15 septembre 2010.

16. **M. Engelken** (États-Unis d'Amérique) remercie la Directrice générale d'avoir soulevé la question du Prix UNESCO-Obiang. Les États-Unis apprécient les mesures prises à ce jour par la Directrice générale et soulignent qu'il faut régler cette affaire. Le tort causé à la réputation de l'UNESCO est réel. De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme, la communauté scientifique internationale, d'anciens lauréats de prix UNESCO et des membres du Congrès des États-Unis mettent en cause la crédibilité de l'Organisation. Le Président du sous-comité du Sénat chargé d'allouer les crédits au Département d'État a écrit une lettre de protestation à la Directrice générale. Les groupes de défense de la liberté des médias – généralement des partisans de l'UNESCO – craignent tous que l'association de l'Organisation avec le Prix Obiang compromette sa capacité de promouvoir la liberté d'expression. L'orateur engage les membres du Conseil à régler le problème par le dialogue et la coopération, dans la plus pure tradition de la maison, et s'engage, dans un esprit de respect mutuel, à participer à toute discussion formelle ou informelle entre États membres visant à trouver une solution. Enfin, il réaffirme l'attachement de chacun au renforcement des capacités scientifiques en Afrique.

17.1 **M. Portillo Angulo** (Espagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, apporte son appui aux initiatives, actions et consultations de la Directrice générale tendant à sauvegarder la cohérence nécessaire entre la politique régissant les prix UNESCO et les principes et valeurs qui inspirent l'Organisation. Il encourage la Directrice générale à poursuivre ses efforts et réaffirme avoir entièrement confiance en ses compétences et sa capacité à trouver une solution appropriée par la voie du dialogue, dans l'intérêt de l'Organisation.

17.2 Sur le plan national, l'Espagne est satisfaite de la participation constructive de la Directrice générale au troisième Forum de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, tenu à Rio de Janeiro. L'orateur félicite Mme Bokova pour le Mémoire d'accord, qui offre d'importantes perspectives de synergie entre l'Alliance et l'UNESCO dans leurs domaines de compétence conjoints, ce qui pourrait bénéficier à l'ensemble de la communauté internationale.

18. **Mme Yao Yao** (Côte d'Ivoire) dit partager les préoccupations exprimées par de nombreux intervenants au sujet du Prix Obiang et estime qu'il faut régler ce problème par le dialogue et, surtout, dans le respect de la parole donnée et des règlements de l'UNESCO. Les résultats des délibérations du Jury étant connus, elle se demande pourquoi celui-ci a demandé à la Directrice générale de consulter le Conseil exécutif et si le niveau des candidats n'était pas assez bon. Craignant que la polémique née autour de ce prix ne décourage de nombreux Africains, elle propose que l'on permette à ces derniers de contribuer eux aussi, à leur manière, au développement de l'Afrique.

19. **M. Al-Nafisi** (Koweït) souscrit aux propos tenus par la représentante du Maroc concernant Jérusalem et la Rampe des Maghrébins et souhaite savoir si des progrès ont été réalisés à ce sujet. Estimant que le Plan de publication et de distribution de l'Organisation doit tenir compte des besoins de tous les groupes de la société, surtout les non-voyants, il regrette que cela ne soit pas le cas et demande que l'on fasse paraître au moins une publication par an à l'intention de ce groupe pour qu'il puisse avoir accès à des informations sur l'UNESCO. Enfin, il salue les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels mais regrette que les résultats ne soient pas assez concrets. Il faut intensifier ces

efforts et accorder une plus grande attention au Centre de Bonn pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi qu'à son rôle dans la mise en œuvre de la stratégie élaborée en la matière.

20. **M. Munjeri** (Zimbabwe) dit que son pays approuve pleinement le principe du recours à un processus consultatif pour régler la question du Prix Obiang, et se félicite des efforts de la Directrice générale. Toutefois, ce processus ne devrait pas être conditionné par l'émotion et un jugement prématuré, surtout pas de la part des médias. Il cite un jugement du Conseil privé britannique, rendu le 2 février 2006 dans l'affaire *Président de Guinée équatoriale c The Royal Bank of Scotland et autres parties*, dans lequel on peut lire ce qui suit : « Nous ne sommes pas en mesure de dire si le Gouvernement de Guinée équatoriale est ou non une tyrannie répressive ». Il attend avec intérêt de connaître les détails de la contribution du Jury au processus consultatif qui sera engagé avant la 185^e session du Conseil exécutif. Il fait observer que l'histoire se répète car, la première fois, personne n'écoute. Lorsqu'on a cru à tort qu'Alfred Nobel était mort, un quotidien français a publié un article nécrologique dans lequel on pouvait lire : « Le marchand de la mort est décédé... Le docteur Alfred Nobel, qui est devenu riche en trouvant des moyens de tuer plus de personnes plus vite que jamais, est mort hier. ». L'orateur tient à ce que l'on poursuive les discussions.

21.1 **La Directrice générale** partage l'opinion de la représentante de la Côte d'Ivoire, à savoir qu'il faut régler le problème posé par le Prix Obiang dans la dignité, dans le dialogue et dans le respect. Elle espère que cela ne va pas décourager les États africains ou tout autre pays de participer aux activités de l'UNESCO en matière de prix. La création de prix conjoints Union africaine/UNESCO dans les différents domaines d'action serait une excellente formule car cela donnerait plus de visibilité à la priorité Afrique ainsi qu'à l'engagement de l'Union africaine et à sa collaboration avec l'UNESCO dans les différents secteurs d'activité.

21.2 La Directrice générale souligne qu'elle ne veut ni susciter un débat ni porter des jugements, mais qu'elle ne peut pas non plus feindre d'ignorer l'atmosphère que ce prix a créée autour de l'UNESCO, une atmosphère qui remet en cause l'image et la réputation de l'Organisation. Il est de sa responsabilité d'alerter les pays membres en pareil cas, surtout après avoir reçu un énorme courrier de la part d'ONG, d'intellectuels, de scientifiques, de lauréats de prix UNESCO et de lauréats du Prix Nobel comme Desmond Tutu. Elle ne souhaite cacher ni son inquiétude ni son émotion, et souligne que ce n'est pas à elle de prendre des décisions, mais au Conseil de faire le point de la situation et de se prononcer sur la conduite à adopter.

21.3 Elle convient avec le représentant du Koweït que l'UNESCO a moralement l'obligation de faire paraître au moins une publication par an à l'intention des non-voyants. Quant à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, il s'agit d'un axe majeur de l'action de l'Organisation, et celle-ci doit essayer d'accroître la visibilité des activités qu'elle mène dans ce domaine, notamment en coopération avec le Centre de Bonn.

22. **M. Bessikri** (Algérie) se félicite de la volonté de la Directrice générale de consolider les programmes et d'aborder les questions financières et salue ses efforts visant à accroître la visibilité et le prestige de l'Organisation au niveau international. L'UNESCO étant une maison d'intellectuels et non une simple agence d'exécution, il souhaiterait que l'on reprenne l'idée des Entretiens du XXI^e siècle. En ce qui concerne le Prix Obiang, il salue la position des États-Unis d'Amérique et du Danemark et espère que le problème, qui concerne tout le monde, sera réglé par la Directrice générale et les États membres par la voie du dialogue, car il y va du prestige de l'Organisation. Enfin, il regrette que la nouvelle équipe de direction ne compte qu'un seul représentant du Groupe arabe, alors qu'ils étaient deux dans l'équipe précédente, et prie la Directrice générale de se pencher sur le problème de ceux qui quittent leurs fonctions.

23. **M. Farah** (Djibouti) dit que le Prix Obiang est l'aboutissement d'un geste louable et généreux de la part d'un pays africain, un geste qui illustre la diversité des contributions au sein de l'Organisation. Il est persuadé que la Directrice générale, forte de son engagement et de son

action militante en faveur de l'Afrique, trouvera, à travers ses consultations, une solution qui préserve la dignité et l'harmonie de la Maison UNESCO et il propose à cette fin la création d'un groupe *ad hoc*. Pour ce qui est de l'Afrique, il appuie la proposition du représentant du Burkina Faso. La priorité Afrique existe depuis 1994, et il est temps de faire un bilan des perspectives nouvelles qui s'offrent à l'UNESCO sur le continent africain, ce qui améliorerait la visibilité de cette dernière au sein de l'Union africaine.

24. **M. Nseir** (République arabe syrienne) regrette que la Directrice générale ait rapidement passé en revue les questions relatives au Moyen-Orient, alors qu'elles sont extrêmement importantes et ont un impact dans le monde entier. Il regrette également que ces questions ne fassent pas l'objet d'un débat objectif et approfondi au sein de l'UNESCO pour que celle-ci puisse faire entendre sa voix dans le cadre de son mandat et de ses domaines de compétence. Le monde entier ayant condamné Israël pour avoir attaqué les navires de la liberté dans les eaux internationales et tué un certain nombre d'agents humanitaires et de militants de la paix, la délégation syrienne aurait souhaité que la Directrice générale condamne cet acte de piraterie, d'autant que les navires en question transportaient des fournitures humanitaires et des matériels éducatifs destinés à Gaza.

25.1 **Mme Lacoeylle** (Sainte-Lucie) déclare que son pays est très satisfait de l'initiative de la Directrice générale visant à donner à l'UNESCO la place qui lui revient à New York en vue de la réunion sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Sainte-Lucie a toujours été favorable à la coopération de l'UNESCO avec le reste du système des Nations Unies, et l'oratrice constate que la Directrice générale y est également très attachée. Toutefois, elle souhaiterait assister à l'avenir à une meilleure collaboration entre le Secrétariat de l'Organisation et les États membres. Ces derniers devraient être consultés au sujet de tout texte destiné à figurer dans une résolution, avant qu'il ne soit envoyé à New York en leur nom. Les délégations permanentes peuvent aider la Directrice générale à faire adopter le texte à New York, et elles ne devraient pas servir de simple boîte aux lettres.

25.2 En ce qui concerne le Prix Obiang, elle remercie la Directrice générale d'avoir exprimé ses préoccupations. Tous les membres sont responsables du bien-être de l'Organisation. Elle soutient les propositions faites par la Directrice générale pour aller de l'avant et se dit persuadée que l'on peut trouver une solution fondée sur la dignité et le respect de tous les États membres.

26. **M. Kizabi** (République démocratique du Congo), faisant observer que l'Afrique est une priorité à l'UNESCO depuis 1994, s'interroge une fois de plus sur le bilan du programme relatif à l'Afrique après près de deux décennies et souhaiterait avoir des informations à ce sujet lors des prochaines sessions du Conseil exécutif. S'agissant du Prix Obiang, il ne s'agit plus ni d'un prix africain ni d'un prix de la Guinée équatoriale, mais d'un prix UNESCO. Les consultations prévues devraient donc être menées avec les 58 États membres du Conseil exécutif, et non avec les seuls pays africains. L'orateur est cependant persuadé que la Directrice générale, grâce à ses qualités, saura mener à bien les consultations et le dialogue pour que le Prix Obiang et le Prix UNESCO ne soient pas tous les deux perdants dans cette affaire.

27.1 **La Directrice générale**, répondant au représentant de l'Algérie, dit continuer à réfléchir à la façon de mieux organiser la réflexion intellectuelle à l'UNESCO autour des grands thèmes de l'époque. En ce qui concerne le problème de ceux qui partent, elle s'efforce de trouver une solution à tous les problèmes de l'Organisation dans le cadre du budget, ce qui ne permet pas de satisfaire tout le monde.

27.2 Elle est reconnaissante au représentant de l'Algérie d'avoir déclaré que la polémique suscitée par le Prix Obiang n'était pas le problème de la seule Directrice générale mais celui de tous les États membres, d'où la nécessité de trouver la meilleure solution possible par le dialogue, dans le respect et la dignité. Pour sa part, elle coopérera avec le Conseil exécutif ainsi qu'avec tout groupe de travail que celui-ci pourrait éventuellement créer afin de poursuivre les consultations.

27.3 S'agissant du continent africain, elle a personnellement pris part aux travaux de l'Équipe spéciale sur l'Afrique et a demandé aux participants de faire le bilan des actions menées et d'arrêter une nouvelle stratégie fondée sur l'expérience acquise par l'Organisation depuis l'adoption de la priorité Afrique une quinzaine d'années plus tôt. Une telle stratégie serait mise au point en coordination avec le Département Afrique, le Groupe Afrique, l'Union africaine et les différents organismes des Nations Unies dans le cadre du grand débat sur l'avenir de ce continent.

27.4 Concernant le Moyen-Orient, la Directrice générale rappelle que l'action de l'UNESCO va au-delà des quelques exemples qu'elle a donnés, qu'elle a déjà fait d'importantes déclarations au nom de l'Organisation et qu'elle a été très claire au sujet des derniers événements, mais elle reconnaît que l'action de l'UNESCO sur le terrain nécessite un débat plus approfondi. Dans le cadre de son mandat, l'Organisation s'efforce toutefois d'accompagner les efforts de la communauté internationale pour aider l'Autorité palestinienne dans le domaine prioritaire de l'éducation, et il est important que tous les projets en attente soient mis en œuvre pour améliorer concrètement la vie des Palestiniens. Il faut maintenant préparer la prochaine session du Comité du patrimoine mondial afin d'assurer la préservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

27.5 Répondant à la représentante de Sainte-Lucie, la Directrice générale explique qu'il est souvent très difficile de consulter les États membres au sujet des propositions envoyées à New York en raison des délais très courts dont dispose le Secrétariat. Se félicitant du débat tenu par le Conseil exécutif concernant la participation de l'UNESCO au Sommet de New York sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, elle réaffirme son intention d'engager avec les États membres un débat plus approfondi sur la réforme du système des Nations Unies et l'Initiative « Unis dans l'action » en vue de déterminer comment l'Organisation pourrait renforcer son action sur le terrain.

28. **La Présidente** informe le Conseil exécutif que la réunion d'information doit s'achever à 16 heures au plus tard, car la Directrice générale doit prendre l'avion pour la Libye. Elle propose donc de commencer la séance de l'après-midi à 14 h 30 pour que la douzaine d'orateurs encore inscrits sur la liste puissent prendre la parole.

La séance est levée à 13 heures.

Séance de l'après-midi

29. **La Présidente** annonce qu'il est 14 h 30 et qu'elle commencera immédiatement même si la majorité des membres n'ont pas encore pris leur siège, car la réunion est informelle.

30. **M. Sheya** (République-Unie de Tanzanie) remercie la Directrice générale pour son rapport complet et ses réponses aux questions écrites. Suite à la question sur les publications, il s'enquiert du statut et de l'avenir de l'outil de recherche sur les politiques du Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), mis au point par le Secteur des sciences sociales et humaines pour permettre la publication en ligne de travaux de recherche sur les politiques ou de rapports de recherches sociales ayant des incidences sur les politiques à suivre. Il s'agit d'un précieux outil d'information pour les sciences sociales ainsi qu'un important instrument pour la prise de décision.

31. **M. Belevan-McBride** (Pérou) félicite la Directrice générale de ses réponses complètes et pertinentes aux questions des membres. En ce qui concerne le « message d'avertissement » qu'elle a lancé – et ce n'est pas la première fois – au sujet du Prix Obiang, le Pérou est solidaire des mesures qu'elle a prises et qu'elle prendra. Cette affaire permet de rappeler qu'une des multiples et difficiles tâches de la Directrice générale est de veiller à l'exécution du mandat du Conseil exécutif ainsi que du mandat de l'ensemble des États membres, tout en protégeant en permanence le prestige et la réputation de l'Organisation. Le Pérou la félicite de maintenir cet équilibre complexe.

32. **M. Adoua** (Congo) félicite la Directrice générale d'avoir franchement partagé avec les États membres ses soucis et préoccupations légitimes concernant le Prix Obiang. La situation est très embarrassante, mais il faut parvenir, dans le cadre de consultations, à une solution qui préserve l'image de l'Organisation ainsi que la dignité et la générosité du Président Obiang Nguema. L'orateur aimerait donc en savoir plus sur la stratégie de communication prévue pour faire comprendre à l'opinion internationale les mécanismes de fonctionnement de l'Organisation et pour que des instances comme le Conseil exécutif ou la Conférence générale n'aient pas à revenir sur une de leurs décisions.

33.1 **Mme Chainaye** (Belgique) remercie la Directrice générale d'avoir réaffirmé les objectifs prioritaires de l'Organisation, notamment l'éducation et l'accès des filles à l'enseignement primaire, à l'occasion des préparatifs du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, car cette réunion se doit d'être un succès à cinq ans de la date butoir de 2015. À ce sujet, elle souhaiterait en savoir plus sur les objectifs de la table ronde « Culture et développement » qui aura lieu en marge de ce Sommet.

33.2 S'agissant du Prix Obiang, elle s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne et soutient l'approche responsable et courageuse de la Directrice générale, qui a très clairement exposé la chronologie des événements et les difficultés rencontrées. Elle précise que ces difficultés concernent tous les pays, qu'ils aient été ou non membres du Conseil exécutif en 2008, et remercie tous les États qui s'efforcent, par le dialogue et les consultations, de trouver une solution durable et satisfaisante pour tous qui préserve l'image et la respectabilité de l'UNESCO.

34.1 **Mme Shi** (Chine) dit que son pays a eu l'honneur d'accueillir la Directrice générale à Beijing et à l'Expo de Shanghai, où elle a rencontré le Premier Ministre, les Ministres de l'éducation et de la culture, ainsi que des professeurs et des étudiants universitaires. La Chine est encouragée par le niveau du dialogue instauré entre la Directrice générale et les États membres, ainsi que par la grande visibilité que celle-ci suscite grâce à sa vision, sa sincérité et ses capacités de communication. La Chine a fait siennes les priorités de l'UNESCO concernant l'Afrique et l'égalité des sexes et fait tout son possible pour appuyer les efforts de la Directrice générale et de l'Organisation.

34.2 S'agissant du Prix Obiang, l'oratrice remercie la Directrice générale d'avoir exposé en détail l'origine du problème, et comprend ses préoccupations ainsi que celles exprimées précédemment par des collègues au sujet de la solidarité au sein de l'Organisation. Il faut poursuivre les consultations afin de préserver la réputation et la crédibilité de l'UNESCO. Cela dit, la non-application d'une décision du Conseil, prise conformément aux procédures juridiques pertinentes, affaiblirait l'obligation redditionnelle et l'autorité de l'Organisation. Dans le monde d'aujourd'hui, il est assez normal que des ONG et certains médias aient des avis différents, mais les membres du Conseil exécutif ne devraient pas tenir compte uniquement de ces avis durant leurs consultations, et elle espère que celles-ci avanceront plus rapidement.

35.1 **La Directrice générale** remercie ceux qui ont approuvé la démarche qu'elle a adoptée pour régler la question du Prix Obiang. Elle est heureuse de constater qu'un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de poursuivre les consultations. Il est important que toutes les parties concernées s'écoutent les unes les autres et tentent d'arrêter une approche commune pour aller de l'avant, au lieu d'essayer de rejeter les responsabilités sur tel ou tel organe. La stratégie de l'Organisation en matière de communication devrait s'inspirer de cet esprit de dialogue et de respect mutuel.

35.2 Elle est heureuse que le message concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soit passé. Son intention a toujours été de renforcer – et non de diminuer – l'importance de l'éducation en tant que priorité. Malgré toutes les difficultés, l'évaluation préliminaire montre que des progrès ont été réalisés pour atteindre les OMD et qu'une dynamique est née autour de l'éducation. Les efforts se poursuivent pour organiser une table ronde conjointe sur l'éducation avec l'UNICEF et Save the Children, et l'approche de l'Organisation témoigne d'une synergie avec les autres organismes.

35.3 La Directrice générale remercie l'Ambassadrice Shi d'avoir rendu possible sa récente visite en Chine, durant laquelle elle a signé d'importants accords, notamment un mémorandum d'accord sur la coopération mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique. La visibilité de l'UNESCO a été renforcée grâce à l'ouverture d'un festival de la diversité culturelle, ainsi que par des événements organisés pendant l'Exposition de Shanghai 2010, à l'occasion de laquelle la Directrice générale a lancé le Rapport mondial de l'UNESCO – Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Elle a également rencontré les titulaires de chaires UNESCO et a visité des écoles et des universités, des événements qui ont tous contribué à faire de son séjour en Chine une visite très fructueuse.

36. **Mme Longworth** (Sous-Directrice générale adjointe pour les sciences sociales et humaines), répondant à la question posée par la Tanzanie, dit que l'avenir de l'outil MOST est en cours d'évaluation. La base de données du Programme contient un certain nombre de recueils de politiques intéressants la recherche brute, mais la lourde tâche consistant à synthétiser les résultats de cette recherche sous forme de notes d'orientation doit être menée dans les limites des ressources budgétaires existantes. L'outil doit donc devenir plus intelligent et plus durable. De nouveaux consultants et partenaires sont sollicités pour faire avancer le processus. L'UNESCO reste attachée au Programme MOST car les perspectives qui s'offrent en matière d'outils en ligne dans ce domaine sont extrêmement intéressantes.

37. **M. Grexa** (Slovaquie), évoquant la contribution de l'UNESCO au document sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, fait observer que les propositions du Secrétariat ne sont pas équilibrées, dans la mesure où elles mettent trop l'accent sur la culture au détriment de l'éducation. La question de l'équilibre se pose d'une manière générale, et il faut constamment veiller à ce que l'Organisation maintienne un certain équilibre, notamment entre la culture et l'éducation, et à ce que son engagement dans des domaines assez vastes, comme le Dialogue entre les cultures ou l'Alliance des civilisations, n'absorbe pas trop de ressources et trop d'énergie au détriment d'actions très concrètes et mesurables. Il est souvent question du manque dramatique d'enseignants en Afrique, mais même les pays les plus développés manquent cruellement de certaines choses. En ce qui concerne le Prix Obiang, l'orateur soutient la démarche de la

Directrice générale, dont la préoccupation première est de préserver le prestige de l'UNESCO, et précise que plusieurs de ses collègues du Groupe II, qui partagent son avis, sont prêts à assumer leur part de responsabilité en participant aux consultations sur le sujet.

38.1 **M. Kocel** (Pologne) convient que l'éducation devrait être prioritaire au sein de l'Organisation mais estime que la culture, et en particulier le dialogue interculturel, mérite également une place importante. La Pologne se félicite de l'engagement de la Directrice générale aux côtés de l'Alliance des civilisations, et espère que l'UNESCO mettra en œuvre le Mémoire d'accord moyennant des propositions aussi concrètes que possible. Le dialogue entre les cultures est un moyen de parvenir à la paix universelle.

38.2 La délégation polonaise soutient la position adoptée par la Directrice générale au sujet du Prix Obiang et se félicite que de nombreux autres États membres se soient dits prêts à poursuivre les consultations. Le mieux serait de régler l'affaire pendant l'été car il serait préjudiciable pour le Conseil exécutif de consacrer beaucoup de temps à cette question durant la prochaine session.

39. **Mme Navarro-Tolentino** (Philippines) remercie la Directrice générale de ses réponses très complètes aux questions soumises et la félicite de fonder ses rapports avec les États membres sur la transparence et la consultation, y compris pour les questions très délicates. Revenant sur la question écrite soumise par les Philippines concernant la tenue des engagements pris par les partenaires de développement en faveur de l'éducation et de l'EPT, et s'agissant de la coopération Sud-Sud en général, elle souhaiterait savoir si la Directrice générale prévoit ou espère que des mémorandums d'accord seront signés avec des pays du Nord.

40. **M. Mezri Haddad** (Tunisie) dit que le problème moral posé par le Prix Obiang n'est ni subsidiaire ni conjoncturel mais essentiel, et qu'il faut en traiter les causes profondes. Il ne peut pas rester indifférent face à l'émotion manifestée par la Directrice générale, qui n'est en aucun cas coupable et qui a choisi la difficulté plutôt que la facilité, puisqu'elle aurait pu entériner une décision du Conseil exécutif antérieure à son entrée en fonctions. Il salue l'attitude éminemment respectable de la Directrice générale, l'assure du soutien moral et politique des États membres, qui ont chacun leur part de responsabilité dans cette affaire, et espère que l'on prendra une décision qui préserve l'autorité de l'Organisation.

41.1 **Mme Nibbeling-Wriessnig** (Allemagne) félicite la Directrice générale d'avoir engagé un processus de réforme qui rendrait à l'UNESCO la place qui lui revient dans la famille des Nations Unies et d'avoir, à cette fin, consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'établissement d'un réseau de contacts directs avec tous les acteurs. Elle est heureuse que M. Philippe Kridelka ait été affecté au Bureau de l'UNESCO à New York. La Directrice générale a en outre obtenu quelques résultats en libérant des fonds qui étaient consacrés à l'administration au sein de l'Organisation pour les réaffecter aux projets.

41.2 Tous les points de vue ont été exprimés au sujet du Prix Obiang, et il est désormais établi que cette question doit être réglée non par la Directrice générale, mais par l'ensemble du Conseil. Les membres ont peut-être des avis différents quant à la vitesse de réaction des ONG, mais il s'agit d'une réalité du monde moderne à laquelle il faut faire face. Elle souscrit à l'opinion exprimée par l'Espagne au nom de l'Union européenne, ajoute que la question doit être réglée par la voie du dialogue et avec dignité, et se dit persuadée qu'une solution sera trouvée.

41.3 L'oratrice estime que la mise en œuvre de la priorité Afrique n'a pas donné suffisamment de résultats visibles sur le terrain. Elle demande au Secrétariat de lui fournir des précisions en réponse à ses questions sur l'EFTP et l'EDD, car il s'agit d'éléments essentiels et de parfaits domaines pour la coopération triangulaire ou Sud-Sud. L'expérience de l'Allemagne en matière d'exportation suscite l'intérêt de nombreux États, et son pays est fier d'accueillir le secrétariat du Centre pour l'EFTP.

42. **Mme Jean** (Haïti) se dit rassurée par les informations fournies par la Directrice générale concernant l'exécution cohérente de l'action post-catastrophe de l'UNESCO en Haïti et s'associe pleinement aux remerciements adressés aux différents pays donateurs, dont la participation est indispensable à l'action de l'Organisation dans son pays. Par ailleurs, elle se félicite que les nombreuses manifestations tenues à l'UNESCO dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures aient coïncidé avec celles organisées par le Groupe Amérique latine et Caraïbes, conjointement avec le Groupe Afrique, pour célébrer le bicentenaire et le cinquantenaire de l'indépendance des pays de ce groupe. S'agissant du Prix Obiang, elle prend note du message d'inquiétude de la Directrice générale et s'associe à certaines interventions, dont celles des représentants de l'Algérie et de Djibouti, qui ont le mérite de recentrer le débat et de proposer des orientations pour la recherche d'une solution.

43.1 **La Directrice générale** rappelle que la mission initiale de l'UNESCO, telle qu'énoncée dans son Acte constitutif, est d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes, et ajoute qu'il s'agit d'une activité transversale appelant des mesures énergiques et dynamiques. Pour dissiper tout malentendu, elle précise que le document évoqué par le représentant de la Slovaquie concerne spécialement la culture et le développement et qu'il n'était pas nécessaire, à ce stade, de soumettre des propositions sur l'éducation au système des Nations Unies, le thème de l'éducation, sur lequel l'Organisation insiste en permanence, étant déjà ancré dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle s'engage à faire de l'UNESCO une organisation équilibrée, fait observer que l'éducation, la culture et les autres priorités bénéficient toutes de l'attention voulue, et précise que l'existence d'une priorité ne signifie que l'Organisation n'agit pas dans d'autres régions ou sur d'autres thèmes pour aider les gouvernements.

43.2 La Directrice générale convient avec la représentante des Philippines qu'elle a signé des mémorandums d'accord essentiellement avec des pays du Sud, mais précise qu'elle s'est déjà entretenue à ce sujet avec de nombreux pays du Nord ainsi qu'avec la Commission européenne pour que celle-ci s'engage aux côtés de l'UNESCO dans le domaine de la coopération Sud-Sud, et non pas uniquement Nord-Sud, et dit négocier, avec l'Union européenne, un partenariat beaucoup plus large qui devrait porter sur les coopérations Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. S'agissant de l'intervention de la Tunisie, elle s'efforcera de préserver l'esprit de dialogue et de renforcer la transparence, qui est le seul moyen d'avoir une synergie entre les pays membres et le Secrétariat quelles que soient les difficultés et les divergences d'opinion. Elle remercie la représentante de l'Allemagne pour son soutien concernant la restructuration du Secrétariat, notamment la réduction des coûts administratifs en faveur des programmes. Elle reconnaît que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi et lance l'idée d'une réunion d'information ou d'un débat sur ce sujet, de nombreux États membres ayant posé des questions sur les différents aspects de l'EFTP.

44. **M. Richmond** (Directeur de la Division de la coordination des priorités des Nations Unies en matière d'éducation), répondant à la question des Philippines, dit que l'équipe de coordination de l'EPT agit en liaison avec le Rapport mondial de suivi pour obtenir les données nécessaires à l'établissement d'un profil actuel, qui sera présenté à la prochaine session du Conseil. L'opinion qui prévaut est que le climat économique n'est pas favorable à la tenue d'une conférence pour les annonces de contribution. Le Sommet du G-20, la prochaine réunion sur les OMD et la campagne « Un but » permettront cependant de faire le bilan des possibles sources d'appui supplémentaires. Les partenaires de développement seront invités à donner leur avis, la situation fera l'objet d'un suivi et un rapport sera présenté au Conseil à sa prochaine session.

45. **La Présidente** annonce que trois États non membres du Conseil ont demandé à prendre la parole. Elle leur rappelle que la durée de chaque intervention est limitée à deux minutes.

46. **M. Osubita Asam** (Guinée équatoriale) se félicite de l'excellent exposé de la Directrice générale relatif aux activités de l'Organisation ainsi que de l'attention particulière accordée par l'UNESCO au Prix Obiang Nguema Mbasogo. La Guinée équatoriale prend acte des préoccupations suscitées par cette question parmi les responsables gouvernementaux, tous

niveaux confondus, et l'orateur remercie les États membres qui ont essayé, d'une manière constructive, de trouver une solution digne de l'UNESCO, du continent africain et de tous les États membres : la Côte d'Ivoire, le Zimbabwe, les États-Unis d'Amérique, la République démocratique du Congo, le Congo, le Danemark, la Chine, le Bénin et tous les autres États. Son pays a pris note des efforts conjoints visant à trouver des solutions cohérentes, rationnelles et dignes, et appelle de ses vœux une solution qui soit la même pour tous : il n'y a pas eu de discrimination lorsque le Conseil a décidé d'approuver la création du Prix. L'orateur réaffirme l'appui de la Guinée équatoriale aux valeurs et principes directeurs de l'Organisation et fait savoir que son pays continuera de contribuer modestement aux efforts déployés pour aider l'UNESCO à remplir son mandat. L'argent a une odeur, et il admire l'image olfactive très subtile avancée par le représentant de la Tunisie, qui a démontré à tous les participants que la perception de cette odeur par les États membres était quasi nulle, et cela vaut pour tous ceux qui collaborent avec la Guinée équatoriale.

47. **M. Yaï** (Délégué permanent du Bénin), s'exprimant en tant qu'ancien Président du Conseil exécutif préoccupé par la cohérence, la solidité et la crédibilité de l'UNESCO, de ses décisions et de ses organes ainsi que par l'égalité des prix, se dit plutôt inquiet de la tournure des débats et de la politisation outrée du Prix Obiang. Il a déjà dû reporter la remise du Prix pour des raisons valables, mais le Jury s'étant réuni une deuxième fois, rien ne s'oppose à présent à la remise du Prix dans les délais fixés. Le brouhaha médiatique et la pression politique exercée par certains États ne doivent pas peser sur les décisions du Conseil, car cela constituerait un dangereux précédent dans l'histoire de l'UNESCO. Cette dernière est une organisation démocratique et ses procédures prévoient des voies de recours pour amender toute décision. Les tentatives de contournement de ces procédures, qui sont au cœur des débats, portent atteinte à la crédibilité du Conseil et sapent les fondations de l'Organisation. Une organisation qui ruse avec ses propres procédures est une organisation qui se met sur une pente dangereuse, et l'orateur compte sur la sagesse de tous pour que la crédibilité interne et externe de l'UNESCO soit sauvée.

48.1 **M. Del Caja** (Mexique) remercie la Présidente de l'autoriser à participer au débat pour la première fois en tant qu'observateur. La délégation permanente du Mexique appuie les réformes de la Directrice générale et se félicite vivement des progrès réalisés dans les divers domaines jugés prioritaires pour son mandat. Le Gouvernement mexicain soutiendra toutes les propositions de réforme de la Directrice générale, notamment celles visant à créer un système de gestion axée sur les résultats, à réduire la bureaucratie et à affecter des fonds aux programmes plutôt qu'à l'administration. Le Mexique est satisfait des questions soulevées par la Directrice générale devant les Nations Unies et appuie son initiative tendant à faire figurer les priorités de l'UNESCO dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

48.2 La délégation mexicaine partage les préoccupations de la Directrice générale concernant le Prix Obiang et soutient fermement la proposition qui a été faite de poursuivre les consultations pour trouver une solution qui soit à la fois satisfaisante pour toutes les parties et respectueuse de l'esprit et des objectifs de l'UNESCO.

49. **La Présidente** conclut que six mois seulement après l'entrée en fonctions de la Directrice générale, la réunion d'information a déjà permis de soulever des questions pertinentes et d'y donner des réponses complètes et a offert au Conseil l'occasion d'apporter son appui aux actions de la Directrice générale. Il faut s'occuper de la question du Prix Obiang, au sujet duquel elle a reçu, ainsi que la Directrice générale, de nombreuses lettres émanant non seulement d'éminentes personnalités, mais aussi de partenaires de l'UNESCO. On ne saurait faire abstraction de leur avis, mais elle craint que la question reste non résolue et que la remise en question d'une décision du Conseil exécutif ne crée un fâcheux précédent. Il faut trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties par la voie du dialogue, et elle compte sur la coopération constructive des membres pour y parvenir. Enfin, elle souhaite un été agréable à tous les participants.

La séance est levée à 15 h 35.